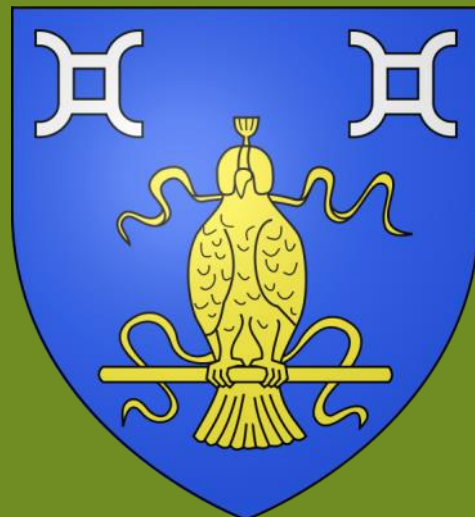


MAZANGÉ

BULLETIN MUNICIPAL

2024



Publicité

L'année 2023 a été principalement consacrée aux travaux de réhabilitation des anciens locaux de la poste en épicerie ouverte depuis le 5 septembre dernier.

La commune de Mazangé a eu l'honneur et le privilège d'accueillir Mme la Ministre Olivia Grégoire pour inaugurer ce nouveau commerce.

Autre bonne nouvelle, la reprise du bar « NrJ-Café » par Nadia Roger. Celle-ci propose des animations et des soirées à thèmes qui contribuent à créer du lien social dans notre village. A partir de janvier, NrJ-Café proposera un service de restauration.

La nouvelle année est l'occasion de faire des remerciements. Je tiens ici à remercier le travail et l'engagement des associations qui contribuent au rayonnement de notre commune. Parmi celles-ci, « Kaminu » est une nouvelle association qui organise des animations et des spectacles de rues.

Je tiens également à remercier tous les agents de la commune qui œuvrent pour faciliter et améliorer le quotidien des habitants. Tout comme eux, l'équipe municipale est pleinement engagée pour le cadre de vie, pour la solidarité et pour maintenir le dynamisme de notre commune à tous les niveaux, associatif, commercial, évènementiel. Nous restons motivés et déterminés.

C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite à toutes et à tous une merveilleuse année.

Que 2024 vous apporte la santé et des moments de bonheur partagés.

Patrick BRIONNE

photo de couverture : CD 41/N. Derré.

NOTRE COMMUNE

Le Mot du Maire p 03

Les Elus p 04

La Mairie - Vos représentants p 05

Le Budget p 06

Tarifs municipaux p 08

Actualités municipales p 09

VIE DU VILLAGE

Etat Civil 2023 p 13

Vie commerciale p 14

Fleurissement p 17

Vie scolaire p 18

Jeunesse p 20

Vie sportive p 21

Services de proximité p 23

VIE ASSOCIATIVE

Calendrier 2024 - Les Présidents p 26

Perche Nature - UCCAV p 27

ASCM p 28

Chasse - UNC AFN p 29

Que font nos élus ? p 30

UNRPA p 32

Mazan'Fête - Mana Dance p 33

Kaminu - Sport Auto Tours p 34

Sapeurs Pompiers p 35

TTVL p 36

AAPPMA Paroisse p 37

HISTOIRE LOCALE

Il y a 100 ans p 38

Visite ministérielle p 40

De la poste à l'épicerie des Cocottes p 41

INTERCOMMUNALITE

Représentants p 42

Sidelc - Val de Loire Numérique p 43

Pays Vendômois p 44

Territoires Vendômois p 46

INFORMATIONS PRATIQUES

Emploi et formation p 47

Médical et Social p 48

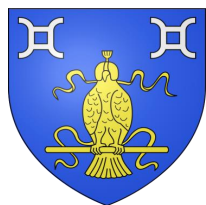
Habitat et Énergie p 52

Droit et réglementation p 53

Règles de vie p 54

VALDEM : Ordures ménagères p 56

Contacts utiles p 58



Le Conseil Municipal

MAIRE : Patrick BRIONNE

AJOINTS : Evelyne VIROS (1ère adjointe aux affaires scolaires, à l'action sociale et à l'enfance et la jeunesse), Jacques COLAS (2ème adjoint à l'urbanisme, au PLUIH et aux bâtiments et à l'accessibilité), Nicole DIJON (3ème adjointe à la communication et à l'animation), Jean-Yves OZAN (4ème adjoint à la voirie et à l'environnement)

CONSEILLERS : Corinne JOUSSARD, Nathalie GENTES, Mélanie OUDEYER, Carine STEFANUCCI, Didier DECLERCK, Loïc ESSERMEANT, Dominique GAUDRU AU, Renaud LAMBERT, Vincent NEILZ, Jacques ROUSSELET



COMMISSIONS	RESPONSABLE	TITULAIRES
AFFAIRES SCOLAIRES	Evelyne VIROS	Mélanie OUDEYER, Renaud LAMBERT, Carine STEFANUCCI
ANIMATION	Nicole DIJON	Nathalie GENTES, Renaud LAMBERT, Loïc ESSERMEANT, Didier DECLERCK, Carine STEFANUCCI
VOIRIE-ENVIRONNEMENT	Jean-Yves OZAN	Jacques COLAS, Dominique GAUDRU AU, Loïc ESSERMEANT, Jacques ROUSSELET
FINANCES	Patrick BRIONNE	Mélanie OUDEYER, Corinne JOUSSARD, Vincent NEILZ, Loïc ESSERMEANT, Jacques ROUSSELET
COMMUNICATION	Nicole DIJON	Mélanie OUDEYER, Corinne JOUSSARD, Nathalie GENTES, Renaud LAMBERT, Vincent NEILZ, Carine STEFANUCCI
ACTION SOCIALE	Evelyne VIROS	Nicole DIJON, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI
APPEL D'OFFRES		
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	Jacques COLAS Dominique GAUDRU AU Jacques ROUSSELET	Jean-Yves OZAN Nathalie GENTES Renaud LAMBERT



La Mairie

5 rue Suzanne MARSOLIER
41100 MAZANGE

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	14h00 à 17h00
Mardi	14h00 à 17h00
Mercredi	09h00 à 12h00
Jeudi	14h00 à 17h00
Vendredi	14h00 à 17h00

Tél. : 02 54 72 00 27

E-mail : contact.mairie@mazange.fr



PERSONNEL COMMUNAL

SECRÉTARIAT

- ⇒ Isabelle PACAUD
- ⇒ Valérie FAUCHEUX

AGENTS COMMUNAUX

- ⇒ Carine BERTHELOT
- ⇒ Carole DECLERCK
- ⇒ Antonine VISSE
- ⇒ Laëtitia GATIGNON
- ⇒ Estelle PONNET
- ⇒ Aurélien BOYÉ
- ⇒ Narcisse NOVELLO



Vos représentants

Les conseillers départementaux du canton de Vendôme siégeant au conseil départemental sont Mme Monique GIBOTTEAU, 3^{ème} vice-présidente chargée des solidarités, et M. Philippe GOUET, président du conseil départemental du Loir-et-Cher.

<http://www.le-loir-et-cher.fr> (« Les élus ») - Tél : 02.54.58.41.41

M. Christophe MARION, député de Loir-et-Cher (3e circonscription), siège à l'Assemblée Nationale présidée par Yaël BRAUN-PIVET. <http://www.assemblee-nationale.fr> (« Vos députés »)

M. Bernard PILLEFER et M. Jean-Luc BRAULT, sénateurs de Loir-et-Cher, siègent au Sénat présidé par M. Gérard LARCHER. <http://www.senat.fr> (« Vos sénateurs »)

11 représentants de Loir et Cher siègent au conseil régional de la région Centre-Val de Loire présidé par François BONNEAU.

<https://www.centre-valdeloire.fr> (« Assemblée »)

78 députés européens représentent la France au Parlement Européen, présidé par Roberta METSOLA

<https://www.europarl.europa.eu> (« Vos députés »)

L'Etat est représenté en Loir et Cher par M. Xavier PELLETIER (Préfet)

et M. François JOUFFROY (Sous-préfet de Vendôme)

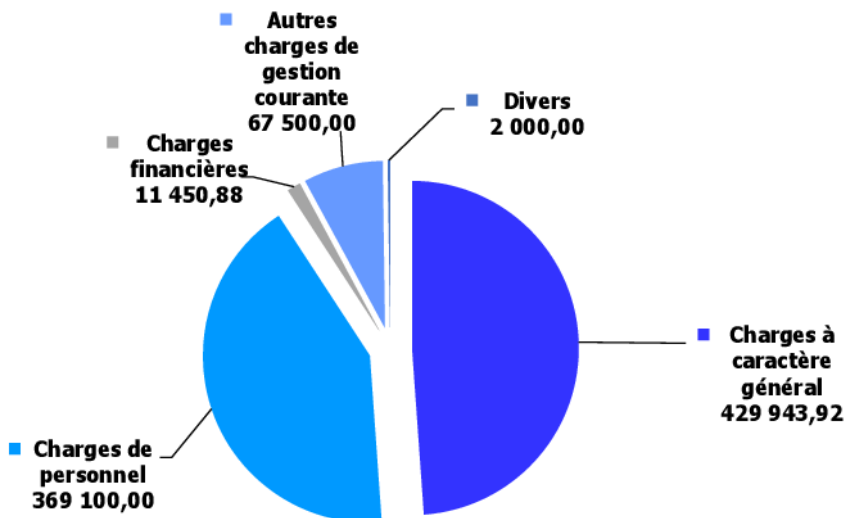
<http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr> - Tél. : 0810.02.41.41



Le Budget

Fonctionnement

Dépenses 879 994,80 €



Charges à caractère général

Eau-Electricité-Carburants-Combustibles
Entretien voirie - Entretien bâtiments
Entretien matériel-Maintenance
Fournitures administratives
Honoraires-Indemnités-Frais d'actes
Frais postaux et de Télécommunications
Fêtes et cérémonies
Assurances -Taxes diverses-Frais divers

Charges de personnel

Salaires -URSSAF-Cotisations diverses

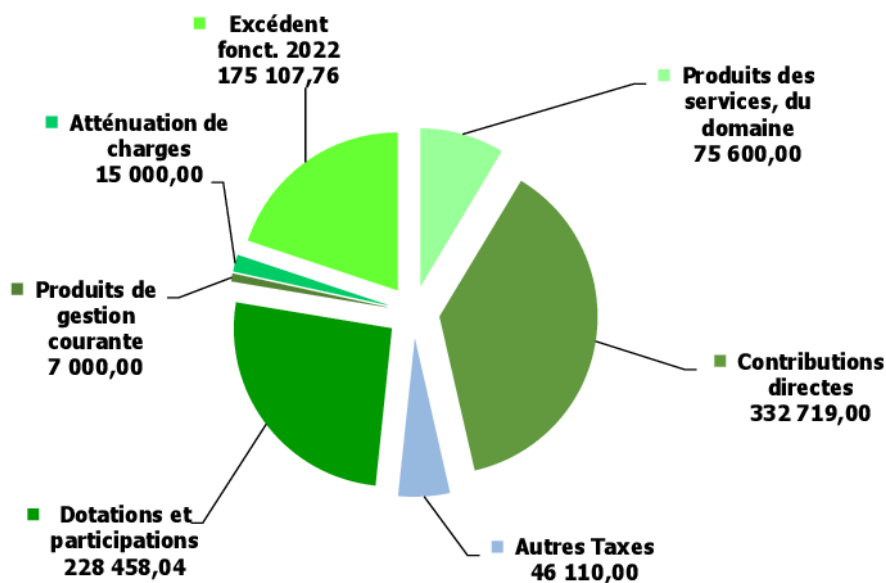
Autres Charges de Gestion courante

Indemnités-Charges diverses
Syndicat Intercommunaux
Subventions aux associations
Caisse des écoles- CCAS
Dépenses imprévues

Charges financières

Intérêts des emprunts

Recettes 879 994,80 €



Impôts et taxes

Contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti)
Taxes Diverses

Dotations et participations

Dotation Fonctionnement État

Autres produits de gestion courante

Locations logement-Salle des fêtes

Produits des services, du domaine

Remboursement par autres syndicats
Concessions cimetières
Insertions publicitaires (bulletin)

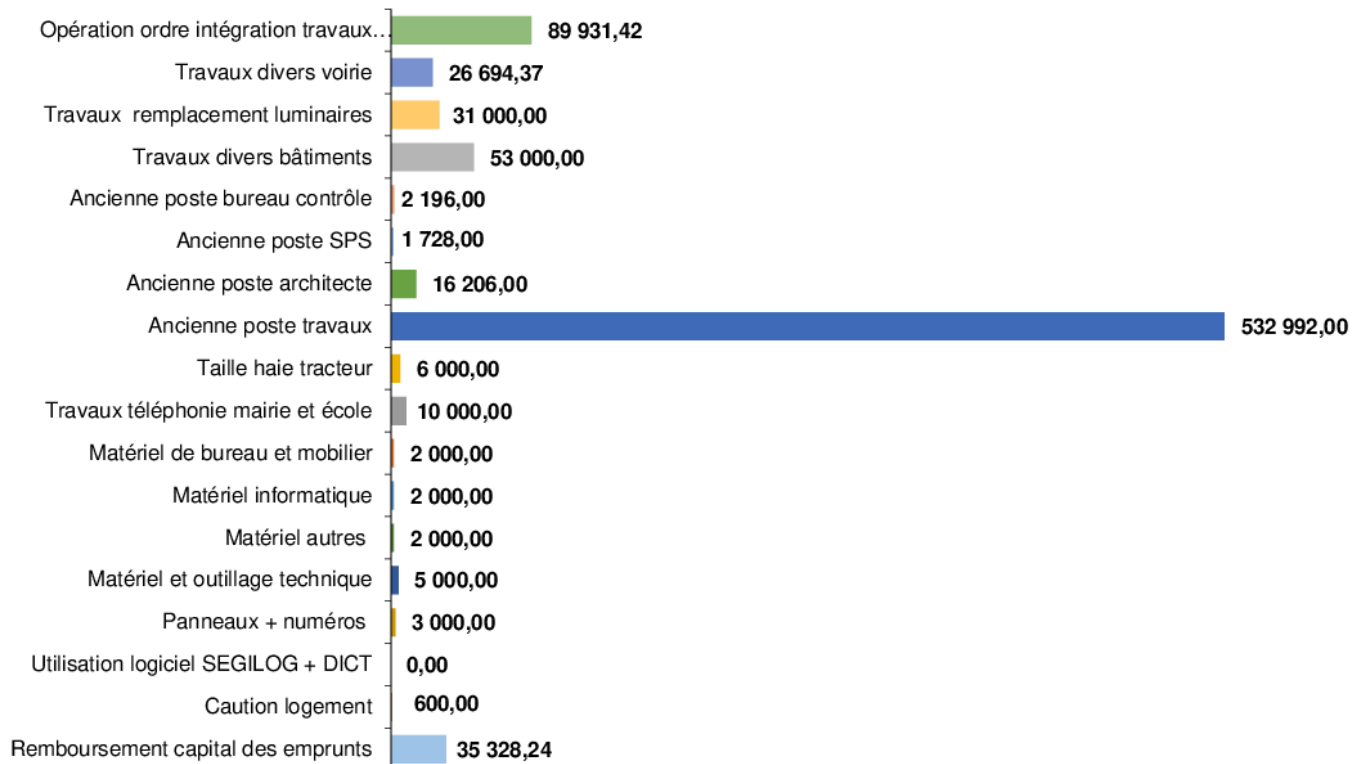
Taux des impôts de la commune

Taxe Foncière Bâti **45,65%** (département 24,40%+commune 21,25%) Taxe Foncière Non Bâti **49,69%**
Taxe habitation sur résidence secondaire **14,60%**

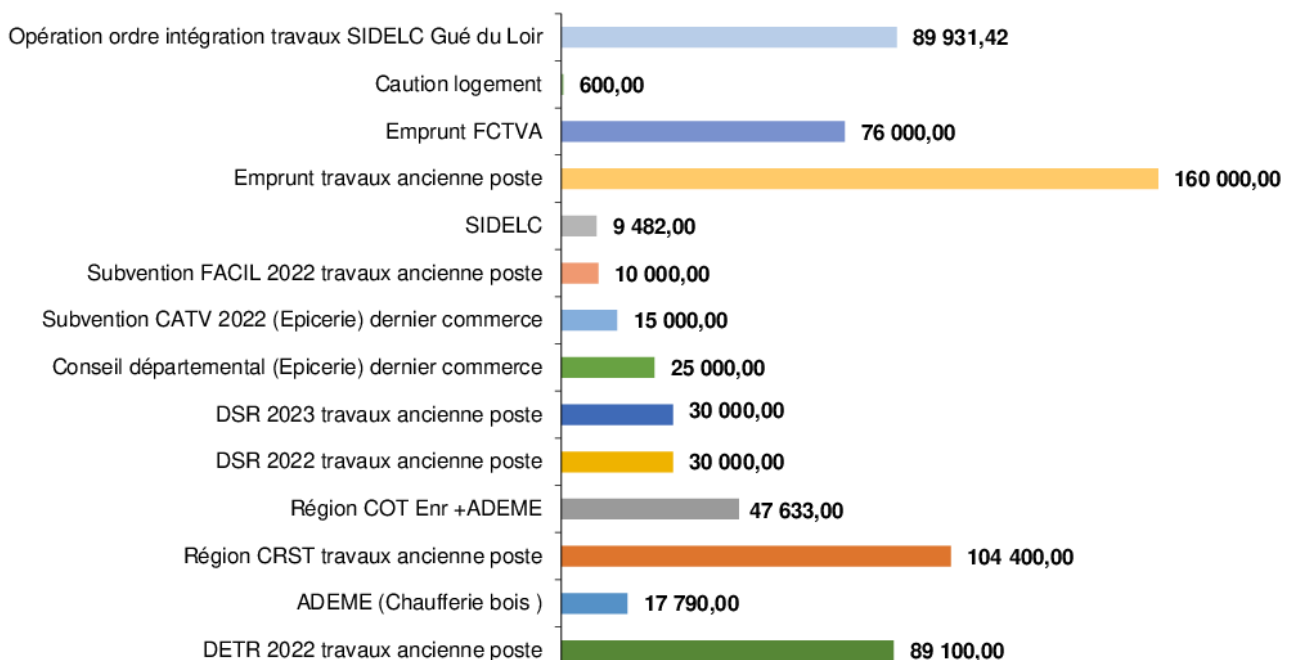
Primitif 2023

Investissement

Dépenses 819 676,03 €



Recettes 819 676,03€



Tarifs municipaux



Location du foyer communal

(Pour 120 personnes maximum)

Forfait de vaisselle : 50 €

Forfait chauffage : 25 € par jour (payable du 15 octobre au 15 avril).

Caution : 200 € (elle sera demandée à la réservation).

Elle vous sera restituée après paiement auprès du Trésor Public, moyennant la remise en bon état de la salle. En cas de désistement après réservation de la salle, la caution sera gardée par la commune. Toute pièce manquante à la cuisine sera facturée ou remplacée lors du paiement.

PÉRIODE	TARIF 2024	PLAGE HORAIRE
Samedi midi seulement	130 €	De 7h à 18h
Samedi midi et soir	150 €	De 7h à 5h le lendemain
Samedi soir seulement	130 €	De 12h à 5h le lendemain
Samedi soir et dimanche midi	195 €	De 12h à 18h le lendemain
Dimanche midi seulement	130 €	De 7h à 18h
Dimanche midi et soir	150 €	De 7h à 5h le lendemain
Samedi et dimanche entiers	220 €	De 7h à 5h le lundi
Journée en semaine midi	85 €	De 7h à 18h
Journée en semaine soir	85 €	De 12h à 5h le lendemain
Journée en semaine midi et soir	120 €	De 7h à 5h le lendemain
Vin d'honneur	50 €	

Location Petite Salle

(Pour 20 personnes maximum)

Location d'une table et de 2 bancs

PÉRIODE	TARIF 2024
Journée (8h - 19h)	40 €
Vin d'honneur	20 €
Un week-end	5 €

Cimetière de Mazangé



EMPLACEMENT

CONCESSION	TARIF 2024
15 ans	110 €
30 ans	220 €
50 ans	330 €

COLUMBARIUM

CONCESSION	TARIF 2024
15 ans (renouvellement)	220 € (110 €)
30 ans (renouvellement)	440 € (220 €)
50 ans (renouvellement)	660 € (330 €)

CASES ET CAVE URNES

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
la Mairie au 02 54 72 00 27

Actualités municipales

Travaux

Un nouveau commerce à Mazangé !

La commune de Mazangé a eu l'honneur d'accueillir, le 20 octobre dernier, Mme Olivia Grégoire, ministre déléguée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme pour inaugurer l'épicerie associative et solidaire dans les anciens locaux de la poste, 3, rue de la Fontaine.

Cet établissement dénommé « le comptoir des cocottes » est la deuxième épicerie de ce type après celle de Thoré-la-Rochette et a bénéficié du soutien du plan de reconquête du commerce rural initié par la ministre. Ce plan vise à encourager l'implantation de commerces dans les villages.



Cette ouverture de ce commerce a été possible grâce à la volonté de la municipalité qui s'est battue afin d'obtenir toutes les subventions possibles. Le coût de cette opération représente un total de 463 000 euros pour la réhabilitation des locaux. Le financement de ce projet n'a été possible que grâce aux financeurs suivants :

- 89 100 € de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- 47 633 € de l'ADEME ;
- 104 400 € de la région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;
- 30 000 € du conseil départemental au titre de la Dotation Solidarité Rurale 2022 ;
- 30 000 € du conseil départemental au titre de la Dotation Solidarité Rurale 2023 ;
- 25 000 € du conseil départemental au titre du maintien du dernier commerce rural ;
- 10 000 € de la communauté d'agglomération territoires vendômois au titre du Fonds d'Aides communautaire aux investissements locaux ;
- 15 000 € de la communauté d'agglomération territoires vendômois au titre du maintien du dernier commerce rural.

L'ensemble des subventions obtenues est de 75,7 % du coût du projet. 24,3 % restent à la charge de la commune de Mazangé soit 112 742 €.

Cette épicerie solidaire inaugurée résume l'enjeu de la revitalisation des commerces en milieu rural, défi auquel tente de répondre le gouvernement.

Mazangé abrite un peu plus de 850 habitants et depuis 2020, les deux épiceries et la boucherie ont baissé le rideau et concurrencés par les grandes surfaces, les petits commerces périclitent.

La municipalité ne voulait pas rester sur un sentiment d'abandon et avait besoin d'un défi ambitieux pour notre petite commune.

Dans nos communes rurales, un commerce n'est pas qu'un service de proximité mais c'est aussi un lieu de rencontre essentiel pour créer du lien social.

Pour retrouver une dynamique, il faut que les habitudes changent et que chacun se réhabitue à fréquenter un commerce de proximité. On ne peut pas avoir des gens qui vivent en ruralité, qui aiment leur territoire et qui laissent tomber leurs commerçants de proximité a lancé la Ministre. Pour que cela fonctionne, il suffit que chaque habitant vienne deux fois dans le mois, ce n'est pas énorme précise la directrice du « comptoir des cocottes ».



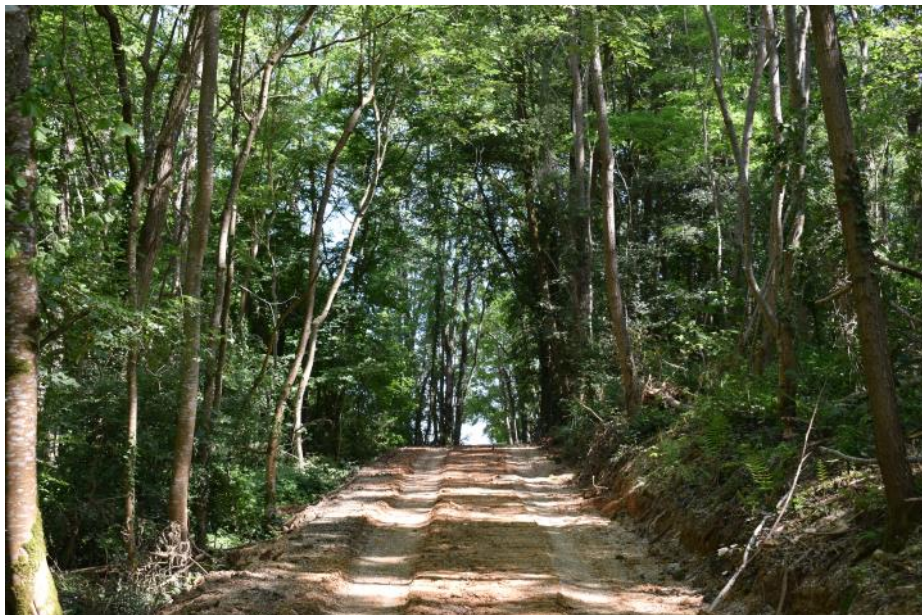
Pour réduire les coûts d'exploitation et donc les prix à la vente, l'épicerie solidaire s'appuiera essentiellement sur un réseau de bénévoles qui donne 3 heures de leur temps chaque mois. Cela permet d'assurer une marge aux producteurs locaux ainsi que des prix abordables pour le consommateur soulignent Christine BOURDIER, directrice et co-fondatrice et Catherine ANDRO, directrice financière. « Le profit n'est pas la quête ultime du Comptoir des Cocottes, c'est d'être utile à son territoire. Si elles peuvent en vivre, c'est mieux » note Mme la Ministre. L'autre clé du succès est détenue par les habitants. Il faut qu'ils se sentent concernés et deviennent clients réguliers. Sur ce point, Mme la Ministre a martelé deux slogans : « Nos emplettes sont nos commerces » et « la proximité n'est pas nécessairement la cherté ».

Le commerce est « l'âme de nos campagnes » a défendu Mme la Ministre. Elle a également précisé que le commerce de proximité n'est pas seulement qu'un service de proximité, il est aussi le socle de notre lien social et remettre du commerce dans nos communes rurales, c'est à la fois ramener un service de première nécessité, recréer un lien pour se retrouver et poser la première pierre d'une redynamisation du territoire.

Ouverte 6 jours sur 7, cette épicerie se veut inclusive : tous, adhérents ou non, sont invités à découvrir une large gamme de produits. L'approche solidaire transparaît également dans les prix, défiés par une faible marge commerciale, rendant le bio moins cher que le conventionnel et les produits locaux souvent plus abordables que dans les grandes enseignes.



Chemin et réseau de gaz



Eclairage

En fin d'année 2023, la rénovation du parc de luminaires a été effectuée. Il s'agit du remplacement de 55 luminaires énergivores que nous avons remplacés par des lampes à LED. D'un coût de 25 685 euros, ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 77% de la part du SIDELC et de l'Etat via le dispositif du Fonds Vert.

Action Sociale

Loto et colis des anciens

Le samedi 9 décembre, c'est avec plaisir que les membres du conseil municipal ont accueilli à la salle communale les habitants de plus de 70 ans pour le goûter et le loto.

Si vous habitez la commune depuis peu, n'oubliez pas de vous présenter en mairie afin de signaler votre arrivée.

Les participants étaient nombreux cette année et les lots ont ravi les participants. Nous remercions les généreux donateurs pour ce loto :

NrJ Café, Les vins Creuzet, Les Terrasses de Courtozé, Le comptoir des cocottes, la boulangerie Villiersoise, la pharmacie du Gué du Loir, Patrick'Coiff. Le reste des lots est offert par la commune (télévision, mixer, radio-réveil, serviettes de toilette...)

Au milieu de l'après-midi, un goûter a été offert accompagné de boissons chaudes ou froides.

En fin de soirée, chaque bénéficiaire est reparti avec son colis. Cette année nous avons décidé de prendre la totalité du contenu à l'épicerie des Cocottes soit 7 articles et nous avons ajouté un bon d'achat de 10 €.

135 colis et 9 colis maison de retraite ont été offerts.

L'ambiance était chaleureuse et nous sommes ravis d'avoir reçu « de jeunes retraités » !!

« C'était un moment bien sympathique et convivial, vivement l'année prochaine que l'on recommence, même si je n'ai pas gagné... !!! » voilà ce que l'on a pu entendre.

Rendez-vous est pris !



Ateliers numériques à Mazangé

Chaque mois, des bénévoles enthousiastes organisent dans la salle communale des ateliers numériques pour les habitants qui souhaitent se familiariser avec les nouvelles technologies.

Ils offrent l'occasion de s'entraîner à utiliser les différents outils et appareils connectés qui font partie de notre quotidien. Que ce soit pour envoyer un email, transférer des photos via Bluetooth, communiquer avec ses proches sur WhatsApp ou Facebook, ou encore naviguer sur internet.

Les ateliers numériques sont aussi un moment de convivialité, où l'on peut échanger avec d'autres personnes qui partagent les mêmes centres d'intérêt ou les mêmes difficultés. Ils favorisent ainsi le lien social et la solidarité entre les habitants.



En y participant, vous gagnerez en confiance avec les nouvelles technologies, et vous pourrez profiter pleinement de leurs avantages. Ils sont ouverts à tous, quel que soit votre niveau ou votre âge. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de la mairie (nombre de places limité), les ateliers numériques vous attendent avec le sourire !

Déploiement de la fibre

L'accès à la fibre optique est désormais disponible pour la quasi-totalité des habitations de la commune (539/543 locaux recensés par Val de Loire Fibre). Au 18 décembre, 216 abonnements fibres avaient été souscrits (nombre de foyers dotés d'une prise terminale optique) soit 40%, légèrement en dessous de la moyenne départementale.

Vous n'avez pas encore la fibre : rien de grave mais afin d'anticiper l'arrêt du réseau téléphonique classique (cuivre) programmé d'ici quelques années, nous vous encourageons à engager la démarche auprès de votre opérateur préféré.

Informations sur <https://www.valdeloirefibre.fr>



Animations Culturelles



Séance cinéma « Avatar »



Le temps d'un cri, théâtre de marionnettes

ETAT CIVIL 2023

NAISSANCES

(Table annuelle dressée en exécution du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017)

Charlie	LEGUÉRE RICHARD	le 17/01/2023
Solal	BLOQUET	le 27/07/2023
Bahia	HAMAD MARTIN	le 14/07/2023
Raphaël	MAUBUSSON	le 27/11/2023
Audric	DETRAUX	le 29/12/2023
Edwin	RICHARD	le 30/12/2023



Mariages

(Table annuelle dressée en exécution du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017)

KERLÉGUER Loïc et POILPRÉ Julie	le 03/06/2023
JALET Jocelyn et GOURÉ Audrey	le 10/06/2023
CRUCHET Aurélien et POITOU Aline	le 15/07/2023
HATON Sébastien et CROSNIER Marion	le 09/09/2023
CARDOSO Adrien et RYCKEWAERT Mélinda	le 07/10/2023
DETRAUX Denis et BELLAMY Amandine	le 28/10/2023



Décès

(Table annuelle dressée en exécution du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017)

CHAUVIN	Julien	le 28/01/2023
LEROUX	Alain	le 30/01/2023
GALOYER	Jean-Claude	le 09/02/2023
BUSIGNY	Michel	le 25/03/2023
RUELLAND	Thérèse	le 02/05/2023
BUREAU	Thierry	le 19/06/2023
DALLÉ	Catherine	le 24/06/2023
CRUCHET	Patrick	le 11/09/2023
DAGUISÉ	François	le 11/09/2023



Population

Suite au recensement réalisé en 2023, nous sommes désormais 843 Mazangéennes et Mazangéens.

VIE COMMERCIALE

EPICERIE LES COCOTTES

Aménagement des locaux

Texte de Christine BOURDIER co-directrice du « Comptoir des Cocottes »

Merci à tous les bénévoles !

Bricoleurs toutes mains, démonteurs de palettes, peintres en tous genres ...

Merci à toutes celles et ceux qui ont imaginé, vissé, dévissé, poncé, cloué, mesuré, porté ... pour réaliser le magnifique comptoir caisse.

A celles et ceux qui ont monté les meubles étagères, rafraîchi le joli guichet de l'ancienne poste et intégré le tout à l'ensemble.

A toutes celles et ceux qui ont fait le ménage, débarrassé les cartons, fixé les tableaux aux murs, rangé la réserve, mis les articles en rayon, découpé les étiquettes, rechangé es articles de place et encore peint les derniers éléments...

MILLE MERCI à toute l'équipe pour votre bonne humeur, votre efficacité, votre gentillesse et vos supers idées.

Une tonne de mercis aux bénévoles de Thoré qui sont venus prêter main forte et partager leur expérience du tablier jaune !

Et enfin, toute notre reconnaissance à M. Patrick Brionne, le maire de Mazangé et son équipe municipale qui ont investi dans ce beau bâtiment, l'ancienne poste du village, pour permettre aux habitants de retrouver un commerce de proximité.

M. le Maire lui-même a été de tous les chantiers, toujours souriant malgré la liste de problèmes à résoudre chaque jour, enthousiaste et fiable.





Fabrication du
comptoir caisse par
le groupe des
« palettiers »



ÉPICERIE ASSOCIATIVE

LE COMPTOIR DES COCTES

MAZANGÉ

OUVERTE À TOUS

POUVOIR D'ACHAT

CIRCUIT COURT

PRODUITS LOCAUX

Mardi
8h45 - 12h30 / 16h - 19h30

Mercredi
16h - 19h30

Jeudi, vendredi et samedi
8h45 - 12h30 / 16h - 19h30

Dimanche matin
9h30 - 12h30

Fermé : le lundi, le mercredi matin,
et le dimanche après-midi

3, rue de la Fontaine - Mazangé
www.lecomptoirdescocottes.fr
contact.mzg@lecomptoirdescocottes.fr

LE COMPTOIR DES COCTES

UNE ÉPICERIE PAS COMME LES AUTRES

ASSOCIATIVE PARTICIPATIVE SANS LOGIQUE DE PROFIT

DES PRODUITS LOCAUX EN DIRECT DE 80 FERMES

FRUITS & LÉGUMES **VIANDES, CRÈMERIE** **HUILES, FARINES, BISCUITS** **VINS, BIÈRES...**

UNE ÉQUIPE BÉNÉVOLE ENGAGÉE

POUR DÉVELOPPER DU LIEN SOCIAL **POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE DURABLE**



Nadia a le plaisir de vous annoncer prochainement l'ouverture de la restauration du midi, du lundi au vendredi.

Repas simple et familial, tout en restant dans la gourmandise !



Le menu sera composé d'une entrée, un plat et un dessert ou fromages.

Il est également possible de commander des repas de « fête » avec des menus plus élaborés.

Pour le moment, il est possible d'accueillir jusqu'à 40 personnes sur réservation.

Ne pas hésiter à la contacter !

Bonne année 2024



FLEURISSEMENT

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Cette année les « bons pour fleurir » attribués aux gagnants du concours des maisons fleuries ont été remis officiellement lors de la cérémonie des vœux.

Voici la liste des gagnants* :

1. M. et Mme BLANCHARD Dominique et Elise	50€
2. M. et Mme BLES LU Denis et Chantal	40€
3. M. JONEAU Paul	30€
4. Mme LEROUX Solange	20€
5. M. et Mme VERRON Dominique et Maryse	20€
6. M. et Mme POLINI Alain et Brigitte	20€
7. M. et Mme BOUR Christian et Marie Christine	20€
8. M. et Mme DORIZON Thierry et Marie-Claire	20€
9. Mme ROUVRE Marie Thérèse	20€
10. M. et Mme RADET Christophe et Nathalie	20€

*Passage du jury le 31/05/2023

Merci à vous pour votre fleurissement de notre commune.



VIE SCOLAIRE

R.P.I LUNAY-MAZANGÉ



Ecole de Mazangé

Téléphone : 02 54 72 14 77
Courriel : ec-mazange@ac-orleans-tours.fr
Directrice : Mme Dora SOULIS

3 classes : 57 élèves

- Mme SOULIS : 25 MS
ATSEM : Mme GATIGNON

- Mme DELVILLE et Mme MAGNIN : 18 GS

- Mme GUILLET : 14 CP

Autres personnels de l'école :

Mme Carole DECLERCK : garderie

Mme Estelle PONNET : bibliothécaire /
accompagnatrice navette

Mme Carine BERTHELOT : cantinière / agent
d'entretien / garderie

Mme Laëtitia GATIGNON : agent d'entretien /
garderie / ATSEM

Représentants des parents d'élèves

Titulaires : Mme GIRARD LAMONTRE, Mme LEMARCHAND, Mme BERGE

Suppléants : M. JAULAIN, MME BLOQUET

Ecole de Lunay

Téléphone : 02 54 72 12 77
Courriel : ce.0410246V@ac-orleans-tours.fr
Directrice : Mme VÉNUAT

4 classe : 90 élèves

- Mme BOULANGER : 14 PS et 9 GS
ATSEM : Mme FICHEPAIN

- Mme VÉNUAT et Mme ALLOUARD (lundi) : 10 CE1 et
11 CE2

- Mme BARBIER : 7 CE2 et 15 CM1

- Mme HERVÉ : 5 CM1 et 19 CM2

Animatrice bibliothèque : Mme Sandrine SAMSON

Autres personnels de l'école :

Mme Anita NOULIN, M Anthony HAUDEBOURG

Représentants des parents d'élèves

Titulaires :

Mmes BOUCHER, FRAISSE, LE BLANC, LODDE

- Les menus de la cantine préparés par M. HAUDEBOURG sont consultables sur menu.mazange.fr ou lunay.com (mise à jour mensuelle)

- PrimOT est le nouvel espace numérique de travail. Il regroupe des outils et des ressources à destination des communautés éducatives. Les services sont adaptés aux usages pédagogiques. Les familles peuvent suivre la vie de l'école, l'activité de leurs enfants, communiquer avec les enseignants et bénéficier d'informations de la commune.

- Les enfants participeront à une classe de mer au Pouliguen (Loire-Atlantique) du 18 au 22 mars 2024.

Contributions des enfants au Comice Agricole



APE LM L'Ecole

L'association des parents d'élèves LM l'école a été créée lors du regroupement en RPI des écoles de Mazangé et Lunay. Le bureau est composé de 6 parents d'élèves habitants sur les 2 communes. Notre association soutient conjointement avec les mairies le financement des projets scolaires et organise la collecte des fonds nécessaires par le biais de manifestations diverses dans le RPI (vente de chocolats de Noël, bourse aux livres, par exemples). Enfin, l'APE LM l'école organise également en Juin la fête des écoles qui est pour les enfants, les familles, les enseignants et les élus des mairies un grand moment de partage et de convivialité.

Lors de l'année scolaire 2022-2023, nous avons permis aux enfants de tous les niveaux de participer au festival Cinécole et d'aller visiter pendant une



journée la forteresse de Montbazon ainsi qu'aux élèves de MS de prendre part aux P'tites Randos.

Pour cette année scolaire, un séjour pédagogique d'une semaine se prépare pour les primaires. Le financement de ce projet va nécessiter la mise en place de nombreuses manifestations afin de collecter des fonds et permettre à tous les enfants de participer à ce séjour. La vente de chocolats de Noël vient de se terminer avec succès, nous préparons déjà la bourse aux livres qui aura lieu à la salle des fêtes de Mazangé le Dimanche 11 Février 2024. D'autres manifestations sont en train de prendre forme pour lesquelles nous aurons besoin de la coopération et de la bienveillance des parents mais également des habitants, commerçants et artisans des communes de Lunay et Mazangé. Tous les membres de l'association remercient chacun d'eux pour leur implication dans la réussite des projets de nos écoles.

APE LM l'école

Karine Bigot, présidente et Aurore Leumenier, vice-présidente

3, rue Suzanne Marsollier

41100 Mazangé

Vous pouvez nous contacter par mail lmlecole41@gmail.com

Et nous suivre sur notre page Facebook LM l'école Ape

Financements de l'APE
Année scolaire 2022-2023



- Divers (assurance, ect)
- Cinécole
- Inscriptions USEP
- Sortie à la Forteresse de Montbazon
- Transports en bus
- Cartes cadeau CM2

Total = 6419 €

SERVICE JEUNESSE DES TERRITOIRES VENDÔMOIS

Programmes d'activités sur :

<https://www.territoiresvendomois.fr/pratique/enfance-jeunesse>

Votre Espace famille : <https://espacefamille.vendome.eu>

Pour plus d'informations ou vous inscrire, contactez le guichet unique (02 54 89 42 00)

- Accueil de Loisirs (3-13 ans)

Les structures de loisirs accueillent les enfants de 3 à 13 ans sur les périodes de vacances scolaires. Des équipes pédagogiques qualifiées encadrent les enfants et font en sorte que chacun s'épanouisse au sein de la structure, grandisse à son rythme, rencontre des copains et partage des expériences originales et enrichissantes.

- Animations itinérantes (9-17 ans)

Activités variées et sorties à la journée ou sur plusieurs jours. Un transport est proposé à tous les jeunes du territoire. Mazangé est rattachée au secteur Savigny.

Lieux de rendez-vous : Gué du Loir et Place de la Mairie.

- Club Radio secteur Vendôme pour les jeunes âgés de 11 à 15 ans

- Appel à projets jeunes (12-15 ans)

Le Service Jeunesse **accompagne les jeunes du Territoire** dans leurs projets les jeunes (12-25 ans) dans **toutes sortes de projets** : citoyenneté, solidarité et engagement, ruralité et environnement, lutte contre les violences et discriminations, inclusion des personnes fragiles, promotion de la santé et du bien-être.

- Kit camping (16- 25 ans)

Il s'agit d'une **formule de prêt de matériel de camping**, en fonction du besoin technique du groupe de jeunes : tentes, vaisselle, réchauds, duvets...

Pour ce faire, il faut **être âgé de 16 à 25 ans, résider sur le Territoire Communautaire** et remplir la fiche jointe et contacter le service Jeunesse.

Pour tout complément d'information : initiatives@catv41.fr ou 07 50 64 39 02

- Les accueils Jeunes

Au sein des Accueils Jeunes, chacun peut venir et participer à des activités diverses, monter des projets avec l'aide de l'équipe d'animation , ou tout simplement retrouver ses amis.

Les Cartes MOVE Jeune et REMI permettent également d'accéder au Transfo.

- Accueil de Loisirs de Mazangé

L'**ALSH de Mazangé** accueille les enfants de 3 à 12 ans au mois de juillet.

Informations en mairie de Mazangé



VIE SPORTIVE



CALENDRIER 2024

26 et 27 avril : Rallye de la Vallée du Loir
 12 avril : Passage du Tour du Loir et Cher cycliste *
 26 mai : Triathlon des Coteaux du Vendômois *
 29/30 juin : Tournoi de Molky
 28 septembre : Rallye Cœur de France
 1er décembre : Randonnée pédestre ASCM

* nous recherchons des signaleurs bénévoles pour sécuriser ces événements. Contactez la mairie.



PUBLICITE

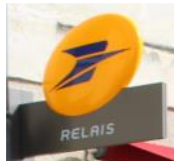
SERVICES DE PROXIMITÉ

SERVICE POSTAL

Le service **La Poste Relais** de Mazangé se trouve au NRJ Café, 2 rue Marceau (place de l'église)

Horaires d'ouverture :

- les lundi et mardi :
de 8h00 à 12h00 et de 16h30 à 19h00
- le mercredi : de 8h00 à 12h00
- les vendredi et samedi :
de 8h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00



A Mazangé, vous trouverez des boîtes aux lettres à :

- L'Orgerie
- La Fosse-Courtin
- Vauracon
- Le Gué-du-Loir
- Le Bourg (rue du commerce)

ACTIVITÉS CULTURELLES

Médiathèques intercommunales

L'entrée dans les médiathèques est libre et gratuite. Une carte permet d'emprunter des documents dans les 4 médiathèques et la bibliothèque des Rottes (au tarif de 12 euros, gratuite pour les Jeunes jusqu'à 25 ans et personnes bénéficiant d'un minima social, en recherche d'emploi ou porteuses de handicap).

Cette inscription donne accès aux services de média en ligne « BIB 7/7 » proposés par la direction de la lecture publique de Loir-et-Cher: films, presse, musique, livres, jeux et formations.

- Bibliothèque du Parc Ronsard à Vendôme
Tel . 02 54 89 43 66 / bibliotheque@catv41.fr
- Médiathèque Nef Europa à Montoire, rue Marescot
Tel. 02 54 72 72 60 / mediatheque.montoire@catv41.fr
- Média-Ludothèque Agora Braye à Savigny, 7 rue Hélène Boucher
Tel. 02 54 85 59 01 / mediatheque.savigny@catv41.fr



Le portail des médiathèques : <https://www.mediaenvendomois.fr>

BIB 7/7 : <https://lecture41.culture41.fr/bib-41/bib-7-7>

Ecole de musique Territoires Vendômois

- Site de Vendôme, Cour du Cloître de l'Abbaye. Contact : ecoledemusique@catv41.fr
- Site de Montoire-sur-le-Loir, 26 rue Marescot. Contact : ecolesdemusique.montoire.savigny@catv41.fr

Evènements culturels

Saison culturelle de L'Hectare - Territoires Vendômois, Centre National de la Marionnette

Informations sur <https://www.lhectare.fr/spectacles>

Saison culturelle de Figures Libres (organisateur des Rockomotives et Gare à la Rochette)

Informations sur <https://www.figureslibres.org>

Saison culturelle de Ciclic animation : <https://animation.ciclic.fr>

Festival international de folklore de Montoire-sur-le-Loir :

Informations sur <http://www.festival-montoire.com>. Tel : 02 54 85 35 16

Majestic CinéVendôme : programmation sur <http://cinevendome.fr>. Tel : 02 54 80 22 50.

Festillésime 41, Clap 41, etc.. la programmation culturelle du département sur <https://www.departement41.fr>

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La communauté d'agglomération Territoires vendômois encourage les démarches en ligne.

Le « P@nda » accueille le public du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 14h00 à 16h30.

« P@nda », **Point d'Accès au Numérique pour les Démarches Administratives**

Mairie annexe des Rottes,

42 ter avenue Jean Moulin, 41100 Vendôme.

Tél. 02 54 89 46 06 ;

e-mail panda@catv41.fr



Le P@nda vous accompagne pour la réalisation de vos démarches en ligne ! Le p@nda est là pour faciliter la maîtrise des télé-procédures et accompagner les usagers qui en auraient besoin.

Tous les vendômois peuvent s'y rendre, notamment ceux qui sont confrontés à des freins divers pour effectuer des démarches en ligne (absence d'équipements de type ordinateur, scanner, imprimante au domicile) ou de grandes difficultés liées à l'utilisation d'internet pour les démarches administratives en ligne. Une médiatrice numérique accueille et accompagne le public avec la possibilité pour les usagers les plus éloignés d'internet, de prendre un rendez-vous personnalisé afin de bénéficier d'un accompagnement.

BUS ITINÉRANT FRANCE SERVICES



ÉCOUTE PROXIMITÉ
EMPLOI ACCÈS AU DROIT
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

MAZANGÉ

FAMILLE INFORMATION
NUMÉRIQUES SANTÉ
ACCUEIL

Le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30

- Mercredi 28 février 2024
- Mercredi 27 mars 2024
- Mercredi 24 avril 2024
- Mercredi 22 mai 2024
- Mercredi 19 juin 2024
- Mercredi 17 juillet 2024



ACCÉDEZ SUR UN SEUL LIEU AUX INFORMATIONS ET SERVICES DONT VOUS AVEZ BESOIN !

Un accueil gratuit et ouvert à tous pour vous accompagner dans vos démarches administratives et numériques du quotidien et pour vous mettre en relation avec le bon interlocuteur.

Venez rencontrer les agents France services dans votre commune ou une commune proche de la vôtre !

Accueil avec ou sans rendez-vous

Informations, renseignements et prise de rendez-vous au 06 74 80 69 08
ou au 06 74 80 69 03 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et
de 14 h à 16 h 30 ou france.services@catv41.fr





Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération

Territoires vendômois adapté à vos besoins :
marché, services publics, loisirs, commerces...

Comment réserver

Pour réserver son trajet,
appeler le **02 54 58 13 13**
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 18h,
au moins 24h avant son départ.

Tarif

2€ par voyage,
achat du ticket auprès du conducteur

À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher
directement à votre domicile.

Commune de **Mazangé**

Mardi matin → Savigny

Arrivée à Savigny : 9h30
Départ de Savigny : 11h30
Arrêt Place de la Mairie

Mardi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin
ou Mail Leclerc

Mercredi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin
ou Mail Leclerc

Vendredi matin → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin
ou Mail Leclerc

Par ailleurs, 2 lignes régulières de bus desservent la commune :

- Ligne 13 : Choue-Mondoubleau-Vendôme (Arrêts au Gué du Loir, Mairie, La Cohue)
- Ligne M : Artins-Montoire-Vendôme (Arrêt au Gué du Loir)



www.move-vendomois.fr

CALENDRIER 2024

JANVIER

06 janvier : Vœux du Maire à 18h00
09 janvier : Assemblée Générale UNRPA
26 janvier : Assemblée Générale ASCM

FÉVRIER

02 février : Repas UNRPA
03 février : Repas Mazan'Fêtes
11 février : Bourse aux livres APE
17 février : Loto UNRPA
24 février : Soirée choucroute UCCAV

MARS

16 mars : Repas UNRPA
23 mars : Dîner dansant Mazan'Fêtes

AVRIL

19 avril : Goûter de l'UNRPA intergénération
26/27 avril : Rallye Sport Auto Tours

MAI

08 mai : Commémoration du 8 mai 1945
26 mai : Triathlon des Coteaux du Vendômois

JUIN

29/30 juin : Tournoi de Molcky
Fin juin : Fête des écoles

JUILLET

13 juillet : Soirée Moules/frites suivie d'un bal
14 juillet : Festivités avec jeux au pré communal

SEPTEMBRE

07 septembre : Brocante et festival des vins
14 septembre : Repas UNRPA
21/22 septembre : Journées du Patrimoine

NOVEMBRE

10 novembre : Bourse aux jouets Mazan'Fêtes
11 novembre : Commémoration du 11 novembre 1918
16 novembre : Loto UNRPA
25 novembre : Assemblée générale Sport Auto Tours

DECEMBRE

01 décembre : Randonnée pédestre de l'ASCM
07 décembre : Goûter et Loto des anciens (offerts par la commune)
14 décembre : Repas de Noël UNRPA

VIE ASSOCIATIVE

LES ASSOCIATIONS

UNC A.F.N.

Daniel GALLAS

02 54 72 00 32

Association Sportive et Culturelle

Eduard SIEGERS

02 54 72 01 40 / 06 81 78 00 74

Société de Chasse

Fabrice PRAY

02 54 72 09 41

U.C.C.A.V.

Didier DECLERCK

06 85 32 05 12

U.N.R.P.A. Ensemble et Solidaires

Marc BLIN

09 60 41 74 50

Mazan'Fête (comité des fêtes)

Denis DETRAUX

07 88 68 36 84

Mana Dance

Denis DETRAUX

07 88 68 36 84

Le Garage—compagnie Kaminu

Clément GAILLARD

07 83 00 55 27

Ecurie Sport Auto Tours

François FARÉ

02 54 77 59 90

Perche Nature

Bernard DERUE

02 54 72 03 02

AAPPMA Thoré-Montoire (pêche)

Ghislain SUTTON

07 77 44 60 11

Football (E.S. Azé-Thoré-Lunay)

Bruno GUIBERT

02 54 72 18 31

TTVL (train touristique)

Pascal MAUBERT

02 54 72 95 03

Nous voulons tous croire en un demain meilleur mais, devant la situation tumultueuse du monde et de l'Europe, un fleuve d'interrogations nous assaille.

- Quand des populations souffrent de persécution, de maltraitance, de misère, de la faim, comment imaginer qu'elles puissent consacrer de l'attention à la défense des environnements ?

- Qu'est-il advenu du trésor que nous avons : l'air, l'eau et le sol ? Deux siècles de pratique intensive nous ont conduit au désarroi actuel.

- Quel prix donner à une abeille, cet insecte que vénéraient Grecs et Egyptiens ?

Les abeilles sont sur terre depuis au moins 60 millions d'années et il nous a suffi de 70 ans pour menacer cette espèce et les autres pollinisateurs.

- Peut-on imaginer que l'espèce humaine survivra, quand on sait que 70 à 80% des insectes volants ont disparu au cours des dernières décennies ? La production alimentaire de l'humanité entière est liée au travail invisible de tous ces petits acteurs.

- La COP28 se termine avec, semble-t-il, des engagements positifs. Mais il reste à attendre la mise en application. A suivre, mais nous avons déjà eu de nombreuses déceptions.

- Combien de temps faudra-t-il dans notre pays pour qu'au moins on renonce à l'usage destructeur de pesticides, néonicotinoïdes, etc.. ?

- Si ont été évoqués les doutes et questions qu'on peut se poser dans plusieurs domaines, on peut aussi s'en poser à propos de l'engagement pour le nucléaire qui semble avoir été déjà décidé en haut lieu. La construction de 6 puis 8 autres EPR (nouvelles centrales atomiques) est-elle bien raisonnable ?

Dans cette énumération, ce n'est pas l'optimisme qui prévaut. Vous l'avez noté.

Mais vous qu'en pensez-vous ?

13/12/2023

Bernard Dérue et Joël Péchard



UCCAV DE MAZANGÉ

Union Commerciale des Commerçants Artisans et Viticulteurs

Bonjour à tous,

L'année 2023 s'est achevée et donc il est temps de faire son bilan.

Comme depuis nombreuses années, nous avons organisé 3 manifestations :

Fin février : soirée avec repas Choucroute, beaucoup de succès

Le 13 juillet : soirée moules-frites organisée en binôme avec l'Association Sportive et Culturelle, beaucoup de convives qui se sont bien régalez.

En septembre : la brocante communale à laquelle est associée le repas Entrecôte.

Comme nous le précisons chaque année, nous avons bien heureusement des bénévoles qui viennent nous aider pour ces fêtes, mais il y a de moins en moins d'adhérents dans notre association. Un très grand merci à ces derniers qui sauront se reconnaître.

Notre calendrier 2024 :

Samedi 24 février : Soirée Choucroute avec l'orchestre Franck Sirotteu qui ambiance la salle des fêtes depuis plusieurs années,

Samedi 13 juillet : Soirée Moules-Frites avec le DJ Fabrice Music dans la cour de l'école,

Dimanche 8 septembre : Brocante et repas Entrecôte.

Bonne année et santé à tous pour 2024 !

Didier DECLERCK et son équipe





ASSOCIATION SPORTIVE et CULTURELLE DE MAZANGÉ

Bonne et heureuse année 2024.

Comme chaque année, faisons le bilan de l'année écoulée. En 2023, seules 2 manifestations ont eu lieu ; la soirée moules/frites du 13 juillet et la randonnée pédestre du 3 décembre. Les effectifs des activités permanentes restent stables avec une petite augmentation de la section modélisme. En effet, et c'est là toute notre satisfaction, quelques jeunes ont rejoint l'équipe de modélistes.

Nous avons aussi le plaisir de pouvoir accueillir au sein du conseil d'administration, ainsi que dans le groupe de bénévoles, quelques nouveaux visages. Ce renouvellement est indispensable dans la vie d'une association et je m'en réjouis. Espérant que dans le futur ce renouvellement se poursuive. Je remercie tous les membres et bénévoles de leur présence et aide apportées à l'association.

L'exposition de notre association lors de la brocante du mois de septembre a été visitée par de nombreuses personnes. Quant à notre randonnée pédestre du 3 décembre dernier, malgré un temps sec et froid, pourtant favorable aux randonneurs, seules 240 personnes sont venues randonner sur nos quatre parcours. Le casse-croûte a eu lieu à nouveau dans la cave de la famille Joussard à Courtozé. Une petite nouveauté est en pourparlers avec les nouveaux propriétaires du manoir de Bonaventure afin d'organiser le casse-croûte de la randonnée 2024 au manoir de Bonaventure.

Les projets pour 2024.

La construction de la représentation du tramway dans notre village continue et le premier module du hameau du Gué du Loir est presque terminé. Du 20 au 22 avril, l'association organise un voyage pour visiter le plus grand réseau modèle ferroviaire de France à Lyon, Mini World Lyon. Un stage de secourisme PSC1, remplaçant le brevet de secourisme, sera organisé le 13 avril 2024 avec les formateurs des Sapeurs-Pompiers. Pour les besoins du modélisme, un cours de découverte de dessin DAO 3D est organisé dans notre local le 27 janvier.



Les activités de l'association :

Loisirs Créatifs : salle modélisme les vendredis de 16h00 à 19h00

Modélisme : salle modélisme les vendredis de 16h00 à 19h00 et le dimanche matin selon calendrier de 8h00 à 12h00. (Calendrier disponible auprès Eduard Siegers)

Adresse de notre local : Vestiaires du terrain de football de Mazangé à l'entrée du lotissement « Les Ouches » Entrée libre aux heures d'ouverture.

Le calendrier de 2024 :

- Vendredi 26 janvier 2024 à 20h30 – Assemblée Générale au Foyer Communal. Entrée libre à tous.
- Samedi 27 janvier à 9h00 – cours dessin DAO.
- Samedi 13 avril – Stage PSC-1 au foyer communal.
- Samedi 20 au lundi 22 avril 2024 - Excursion à Mini World Lyon – Expo permanente de modélisme ferroviaire
- Soirée Moules/frites – 13 juillet à partir de 19h30 à l'école derrière la mairie.
- Exposition modélisme et loisirs-créatifs – 8 septembre 2024 au Foyer Communal.
- 14 et 15 septembre 2024 – Journées du patrimoine au manoir de Bonaventure.
- Randonnée pédestre – 1er décembre 2024 départ à partir de 7h30 en sous-sol du Foyer Communal.

Venez nous rendre visite, nos membres seront heureux de partager avec vous nos activités.

Composition Conseil d'administration 2023

Président	Eduard SIEGERS
Secrétaire	Yves BARON
Trésorière	Véronique SIEGERS
Trésorière adjoint	Marie-Christine BOUR
Administrateurs	Monique ROGER
	Ringo MASSONNEAU
	Roland DEBROUX
	Corinne JOUSSARD
Président d'honneur	Patrick BRIONNE

Le Conseil d'administration se joint à moi pour remercier chaleureusement le Conseil Municipal et tous les membres et bénévoles de l'association pour les efforts consentis et pour souhaiter aux habitants de Mazangé :

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2024



Les membres de la Société de chasse remercient Monsieur Régis PERGELINE pour les années passées à la tête de l'association. Il a apporté ses connaissances cynégétiques, développé la cohésion et maintenu un équilibre entre les chasseurs et les non-chasseurs. Merci encore à lui.

Présentation du nouveau Bureau :

Président : Fabrice PRAY

Vice-président : Wilfrid VIROS

Trésorier : Florian GUELLIER

Secrétaire : Pierre NEILZ

Membres : William RENOUX

Olivier NEILZ

Fabien GAUCHER

Xavier BRAULT

Christian LANGLAIS



Bilan de la campagne 2022- 2023

En septembre 2022, la société était composée de 31 membres actifs ; soit une légère baisse par rapport à l'an passé. Il a été décidé en assemblée générale, d'ouvrir des places à des tarifs réduits aux jeunes permis sans territoire.

Prélèvement du gibier, ESOD*, nuisibles :

Le tableau global des prélèvements est quantifié comme suit : 30 faisans communs (dans le cadre du plan de chasse), 50 faisans vénérés (provenant d'un élevage du Perche), 36 lièvres, 12 bécasses, 28 pigeons ramiers, 5 colverts, 5 renards, 2 fouines, 7 corbeaux freux, 24 corneilles noires et 12 ragondins.

*ESOD : *espèces susceptibles d'occasionner des dégâts*.

En ce qui concerne le gros gibier, 32 bracelets de chevreuils ont été attribués à la société par la commission départementale ; soit deux animaux de plus que l'an passé. Le plan de chasse a été réalisé ainsi : 14 brocards, 10 chevrettes et 8 jeunes ont été prélevés. Le prélèvement demeure équilibré vis-à-vis du ratio âges et sexe des animaux.

Plusieurs constats sont faits dans l'année pour suivre et comptabiliser les différentes espèces chassables. Tout d'abord, il y a eu le comptage des lièvres courant janvier 2023. Le bilan pour cette espèce est satisfaisant. Puis début mars, un comptage des perdrix grises et rouges a été organisé. Les chiffres de ce dernier est assez moyen, l'avenir des ces oiseaux dans nos campagnes est très incertain.

Début avril, il a été fait un recensement de coqs faisans chanteurs sur la commune de Mazangé et les communes environnantes. Le bilan sur notre territoire était satisfaisant à ce moment là, malheureusement



cette population n'a pu se développer suites aux conditions climatiques qui ont suivi. Aléas climatiques qui cette année encore ont apporté une nouvelle fois de la sécheresse. Pour y faire face, les chasseurs ont installé deux nouveaux abreuvoirs d'une contenance de 100 L d'eau chacun. Ces abreuvoirs permettent l'abreuvement des animaux en toute discrétion. Ils ont été disposés d'une part, dans les endroits les plus éloignés des sources naturelle en eau et d'autre part afin de leur éviter de boire dans le ruisseau du Boulon et de provoquer ainsi, des collisions avec les usagers de la route.

La société de chasse rappelle à tous ses adhérents qu'elle a besoin de vos relevés individuels (tableau de chasse et carnet de prélèvement lièvre/faisan). Merci de les rendre avant le 15 février 2024 au plus tard.

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2024

Fabrice PRAY

U.N.C. A.F.N. SECTION MAZANGÉ/FORTAN

Union Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

L'année 2023 s'est terminée, notre association entre dans sa 52e année et compte 5 adhérents.

Notre ami Michel GUELLIER nous a quittés au mois de décembre 2022, et notre ami Jean-Claude GALOYER en février 2023.



Notre bureau comprend :

1 Président : M. GALLAS Daniel

1 Secrétaire : M. JANVIER Claude

1 Trésorière : Mme COLAS Monique

Notre Assemblée Générale se tiendra le 11 janvier 2024, suivi de la Galette des Rois.

Nous pensons nous réunir autour d'un bon repas au restaurant au mois de juin 2024 et nous participerons aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre.

Notre association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024 et remercie tous ceux qui nous sont fidèles.

Le Président, Daniel GALLAS



Mais que font les élus !



Préparation du bulletin



Effondrement de mur



Bitume Square des AFN



Animation loto des anciens



Affaïssement de chaussée rue du pot bouillant



Mise en place des
décorations de Noël



Assistance à la pose
du réseau de gaz



Remise en place panneau de
signalisation



Nettoyage de la salle des
fêtes



Pose de banderole



Enlèvement d'une souche
dangereuse



Cérémonie du 8 mai



Fossé bouché



Sécurisation poteau
dangereux



Réparation de fuite



En 2023, nous avons retrouvé nos activités habituelles, les 2 lotos, la sortie à Chécy (folklore ukrainien), le goûter intergénérationnel, avec Pro Confort embarquement à bord d'un bateau pour une promenade commentée le long du Cher jusque sous les arches du château de Chenonceau.

Cet été, Mazangé a accueilli la 33^{ème} Rencontre Fédérale d'Ensemble et Solidaires, environ 500 personnes présentes. Nos remerciements à la mairie et aux bénévoles pour cette sympathique journée.

Cet automne, découverte de la magnifique cathédrale de Chartres suivie par une visite de Bonneval (pour certains en bateaux électriques sur le Loir).

Pour l'année 2024 la section de Mazangé vous propose :

- Mardi 09 janvier notre Assemblée Générale – salle communale – 14h
- Vendredi 02 février : matinée Pro Confort (démonstration produits, suivie d'un repas)
- Samedi 17 février : loto
- En Mars une journée à Chécy (date à définir)
- Samedi 16 mars : Repas
- Vendredi 19 avril le goûter intergénérationnel avec les enfants de l'école de Mazangé
- En Juin : sortie à la Michaudière (date à définir)
- 31 août au 3 septembre : voyage en baie de Somme « les trésors de la Côte d'Opale »
- Samedi 14 septembre repas annuel
- Samedi 16 novembre : loto
- Journée rencontre à la Ferté St Aubin (date à définir)
- Samedi 14 décembre : repas de fin d'année

L'équipe de la section Ensemble et Solidaires de Mazangé espère que vous accueillerez avec plaisir ce programme.

Merci à tous nos bénévoles.

Nous vous souhaitons une bonne année 2024

Portez-vous bien et prenez soin de vous.

L'équipe de Mazangé

Rencontre Fédérale

Qui dit loto ... dit numéros annoncés clairement ... concentration des participants ... mais aussi un temps de pause gourmande.



En 2024, Mazan'Fête vous invite à célébrer le partage et la convivialité grâce aux événements que nous vous proposons au cours de l'année. Vous pouvez déjà noter les dates suivantes dans vos agendas.

Le dimanche 4 février, une après-midi Chandeleur et Jeux de société vous attend, idéale pour savourer de délicieuses crêpes en famille tout en partageant des jeux ludiques.

Le samedi 23 mars, notre traditionnel dîner dansant promet une soirée animée avec musique entraînante, un bon repas tartiflette et une ambiance conviviale. Vous pouvez déjà réserver vos places via les coordonnées mentionnées plus bas.

Le dimanche 30 juin, préparez-vous pour un tournoi de Mölkky, une compétition conviviale pour tous les amateurs de plein air et de jeux.

Depuis cet été 2023, nous unissons nos forces avec le Comité des Fêtes de Fortan, l'association Fort'Anim et Lunay en Fêtes pour s'entraider et pour créer des événements encore plus ambitieux. Restez à l'écoute pour découvrir les initiatives conjointes qui se dessinent d'ici l'été prochain avec nos voisins.

Enfin, un immense merci à nos adhérents et bénévoles pour leur engagement sans faille. Rejoignez-nous pour partager des moments uniques et contribuer à l'énergie de notre belle communauté de Mazangé !

Pour plus d'informations ou pour rejoindre notre équipe de bénévoles, contactez-nous à mazanfete@gmail.com ou au 07.88.68.36.84.

Mazan'Fête



MANA DANCE | WEST COAST SWING

Le West Coast Swing est une danse de couple moderne, fun et créative, qui puise ses origines aux Etats-Unis, dans les années 20. Denis Detraux et Amandine Bellamy ont créé Mana Dance en 2014 pour promouvoir et développer la danse West Coast Swing. Depuis 2019, ils transmettent leur passion dans le Vendômois en organisant des cours, des stages et des animations de danse West Coast Swing.



Le West Coast Swing est une danse adaptée à tous les âges !

En cette saison 2023-2024, l'association réunit 27 adhérents de 29 à 77 ans et a ouvert un deuxième niveau de cours à Mazangé.

Soyez bienvenus à partir de 16 ans, et accompagné d'un parent à partir de 12 ans.

Chaque lundi soir, hors vacances scolaires, dans la salle des fêtes de Mazangé 19h30 à 20h30 niveau 1 - 21h00 à 22h00 niveau 2.

Formule Découverte (5 cours) : 30€ par personne ou 55€ par couple de danseurs.

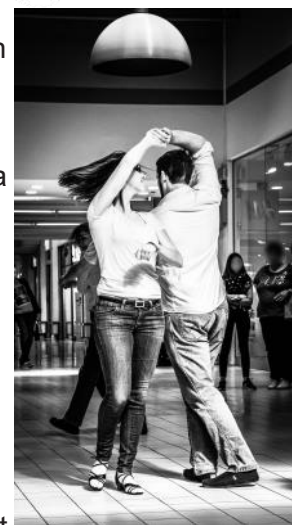
Formule Annuelle (30 cours) : 180€ par personne ou 330€ par couple de danseurs.

Venez tester le West Coast Swing lors des initiations gratuites à Mazangé :

3 dates : Lundi 29 janvier 2024 – Lundi 27 mai 2024 – Lundi 9 septembre 2024.

Initiation de 19h30 à 20h30 suivie d'une démonstration de danse puis d'un moment convivial.

Nous espérons accueillir les mazangéens nombreux lors de ces soirées d'initiation !



Nous contacter : mana.dance.club@gmail.com,

07 88 68 36 84 (Denis) ou 06 43 87 91 54 (Amandine)

Site internet : www.manadance.club

Facebook : <https://www.facebook.com/pg/manadancewcs>



Clément et Erika ont créé la compagnie de théâtre Kaminu. L'association Le Garage a aussi vu le jour, chargée de la diffusion des spectacles et ateliers (écoles, EHPAD, etc.), de l'organisation d'événements ou de soirées dansantes autour des danses péruviennes.

Sur Mazangé, un atelier de théâtre de rue pour les enfants a eu lieu à la Toussaint et deux soirées familiales et artistiques ont été organisées dans le bourg avec le NrJ-Café, les voisins du bourg et les Cocottes.

Pour 2024, l'ambition est de trouver les financements pour créer un lieu itinérant permettant à tous d'accéder à l'Art. Il proposera des ateliers et événements artistiques dans les communes et les quartiers prioritaires de la région.

Si vous souhaitez rejoindre l'association ou pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au 07 83 00 55 27. Une réunion de présentation sera organisée le vendredi 9 février à 19h au 1 rue Marceau à Mazangé.



Fête de Noël du 23 décembre 2023

Ce sont un peu plus de 200 personnes qui se sont déplacées dans le bourg de Mazangé pour la Fête de Noël. Le comptoir des Cocottes a ouvert la soirée avec des lectures de contes proposées par Marielle, Mélanie et Fanny, avant que la fête ne se prolonge devant le NrJ-Café avec du vin chaud, des crêpes ou du pain d'épice concoctés par Nadia.

Erika et Mélanie proposaient des ateliers dans le café, alors que la compagnie Kaminu avait sorti son manège tracté par un vélo. Le point d'orgue de la soirée a été le spectacle de cracheurs de feu proposé par la famille Allet.



Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'an prochain afin de faire perdurer cette tradition de la venue du Père-Noël que les commerçants de Mazangé ont fait vivre durant de longues années.

SPORT AUTO TOURS

En 2023, l'écurie sport auto tours a organisé l'ultime course de côte de la vallée du Loir le premier week-end de septembre. Il y avait un petit plateau mais tout s'est bien passé avec une bonne ambiance.

Nous tenons à remercier la commune pour leur aide et nos remerciements vont également aux riverains pour leur gentillesse. Nous donnons rendez-vous pour le rallye de la vallée du Loir fin avril.

Bonne année à tous.



La cérémonie de la Sainte Barbe des Sapeurs Pompiers de Villiers/Thoré s'est déroulée le Samedi 02 Décembre 2023 place Fortier à Villiers. M. Le Maire de Villiers, Albert PIGOREAU, les maires de Thoré, Mazangé, Lunay et Azé et Le Colonel Mohamed KHARRAZ, Directeur départemental du SDIS 41 ont passé en revue les personnels et les matériels des 2 centres. Une musique d'accompagnement était jouée par les musiciens de notre commune.

L'effectif du centre de Villiers est de 12 sapeurs pompiers actifs dont 3 personnels féminin, avec le changement d'affectation de centre du Sapeur CHERON Linda et du Caporal CHERON Sébastien qui arrivent de Choue.

L'équipe est composée d'1 officier, 2 sous officiers, 1 C/C, 1 Cap et 7 sapeurs, 2 personnels en indisponibilité pour convenance personnelle

Le C/C Charles JUMERT a indiqué mettre fin à son activité de spv après la Sainte Barbe, pour limite d'âge après 46 ans de service

Remise d'une médaille pour 20 ans de service à René BOUTARD, ancien spv du CI de Villiers, le Samedi 25 Novembre à la Sainte Barbe de Morée.

Un stand des pompiers de Thoré/Villiers était présent le 10 et 11 Juin au Comice Agricole de Thoré pour susciter de nouvelles vocations

Notre formateur ERNY Geoffroy accompagné par Christophe LESCUREUX et des pompiers de Villiers/Thoré ont accueilli les écoles du secteur pour les former aux gestes qui sauvent des vies et également manœuvrer la lance sur l'engin incendie.

L'ancien VTU a été remplacé par une VLTU Kangoo 5 places, plus récente et adaptée pour nos différentes missions.

Des plans opérationnels et de secteurs ont été mis à disposition par le SDIS afin de se diriger sur les interventions.



200 interventions depuis le 01 Janvier 2023

- 145 pour services aux personnes
- 12 accidents de la circulation
- 9 feux de récoltes et espaces naturels
- 10 feux pour feu de VL, maison ...

108 sur Villiers, 36 sur Azé, 23 sur Mazangé, 5 sur Fortan, 7 sur Thoré, 7 sur Montoire, 16 sur Vendôme .

56 interventions assurées en complément avec le centre d'intervention de Thoré la Rochette.

Le Chef de centre, le Lieutenant SANDRÉ Sébastien félicitait les médaillés et diplômés, les 2 sportives Estelle et Mathilde qui se sont qualifiées au cross national à REIMS et Mathilde qui commence la saison 2024 avec la 2ème place au cross de Prunay. Merci aux présidents d'amicale, aux personnels qui s'investissent tout au long de l'année pour organiser les manœuvres et se rendre disponibles pour assurer les différentes missions.



Le Chef de centre, le Lieutenant SANDRÉ Sébastien félicitait les médaillés et diplômés, les 2 sportives Estelle et Mathilde qui se sont qualifiées au cross national à REIMS et Mathilde qui commence la saison 2024 avec la 2ème place au cross de Prunay. Merci aux présidents d'amicale, aux personnels qui s'investissent tout au long de l'année pour organiser les manœuvres et se rendre disponibles pour assurer les différentes missions.

Bonne année à tous !

Lieutenant SANDRÉ Sébastien, chef de centre du CI Villiers sur loir

Départ de Charles JUMERT

Après 46 années de bons et loyaux services au centre de première intervention de Villiers-sur-Loir, le caporal-chef Charles Jumert quitte les sapeurs-pompiers volontaires pour une retraite bien méritée.

Charles s'engage le 01 Août 1977 à l'âge de 18 ans. Il est nommé Caporal le 01 Juillet 2000 et Caporal Chef le 01 Juillet 2003

Volontaire et engagé, il donne le maximum de son activité en participant aux manœuvres, aux différentes interventions (principalement des feux) avec comme matériel au Centre de Première Intervention (une remise dans la mairie) : une sirène, un véhicule 4 x 4 1000 l. une motopompe remorquable, un casque bol, une veste de cuir, un jean et des bottes.

En 1990, la construction d'une caserne est lancée, une équipe dynamique dont il fait partie, terrasse, isole, maçonne, peint ... sans compter ses heures et ses samedis et dimanches jusqu'à l'inauguration en 1992.

Sportif et très bon dans les cross pompiers, il sera sélectionné à plusieurs reprises aux championnats nationaux.

Toujours partant pour l'organisation sur notre secteur de manifestations comme le cross au plan d'eau, ou dans le parc de la Colonie de Stains, le bal du 14 juillet, les soirées pour le téléthon ..

Pour son départ fin décembre, Charles Jumert a reçu un cadeau de ses collègues et un brillant hommage.

TRAIN TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DU LOIR



Bilan de la saison touristique 2023 :

Nombre de passagers X2419: 708

Nombre de passagers Draisine: 686

Nombre de voyages : 58

X2419 et Draisine

Notre autorail ,ayant été immobilisé durant la saison 2023 pour réparations, nous avons innové en faisant circuler la Draisine DU65, laquelle a reçu un vif succès auprès de nos voyageurs. Nous proposons 2 parcours différents. Certes, un nombre restreint de voyageurs, mais une proximité et une convivialité assurées, satisfaction totale. Pour la saison 2024 nos deux engins circuleront. Plusieurs formations ont eu lieu en 2023 : gestes 1er secours, conducteurs et chefs de train. Des travaux ont été effectués sur la voie et aux passages à niveau , ainsi que la création d'un «caisson de ventilation» sur un pont rail.

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.



Notre autorail en révision/réparation aux ateliers SNCF de St Pierre des corps



Pérennisation d'un Pont Rail par les Taupiers sur notre ligne



Draisine au comice agricole de Thoré-la-Rochette

Circulations 2024 : Réservation obligatoire en ligne www.vendome-tourisme.fr et/ou auprès de l'Office de Tourisme de Vendôme pour l'autorail comme pour la draisine.

Saison Touristique du 13 Juillet au 01 Septembre : les Mardis, Jeudis, Samedis, Dimanches et Fêtes. Consulter notre site TTVL.fr et/ou celui de l' Office de Tourisme de Vendôme

Circulations supplémentaires pour groupe (d'Avril à Octobre) ou spéciales Week-End : consulter notre site ttvl.fr et/ou celui de l'Office de Tourisme de Vendôme.

Tarifs : Plein Tarif : 15€ ; Tarif Groupes : 13€ ; Tarif Réduit (jeunes de 5 à 16 ans, personnes en position de handicap) : 9€ ; Gratuit pour enfants de moins de 5 ans.

Renseignements pratiques : Adresse : Association TTVL / Mairie / 41100 THORE LA ROCHETTE
E-mail : ttvlmairie@orange.fr - Site : ttvl.fr

Renseignements et Réservations : Office de Tourisme de Vendôme : 02 54 77 05 07 - Site : www.vendome-tourisme.fr



L'année 2023 a connu des records de chaleur notamment en Septembre et un déficit de pluie surtout en Février (5 mm d'eau), période propice au rechargement des nappes phréatiques.

En début d'année, nous avons effectué des alevinages en gardons sur les plans d'eau d'Azé, Lunay, St Quentin et St Martin des bois (100 kg dans chaque), la fédération du Loir et Cher a également effectué des déversements de gardons dans les plans d'eau de Sougé, Tréhet ainsi que des amours blancs aux Riottes (Naveil). Nous avons également installé un effaroucheur à cormorans sur le plan d'eau de St Martin, nous évaluerons son efficacité au printemps 2024 après un an de fonctionnement.

Pour l'ouverture de la truite et jusqu'à Pâques, c'est en tout 600 kg de truites qui ont été lâchées dans les cours d'eau de la Brice, du Boële, du Langeron et les plans d'eau d'Azé, Lunay, St Martin.

Au printemps, la fédération a acquis un bord de Loir à l'Abord de Dieu près de Trôo, après le nettoyage du terrain nous ouvrons quelques postes pour y permettre un accès plus facile du bord. Nous renouvelerons cette action durant l'hiver, si vous désirez nous aider, contactez-nous via notre adresse mail : aappmadethorelarochette@gmail.com, nous avons également ouvert des postes sur le plan d'eau de Sougé, nous communiquerons les dates des différents nettoyages.

Des membres de l'association ont organisé deux **enduros carpes** à Villiers le week-end de Pâques et à St Quentin du 8 au 10 Septembre 2023.

Le dimanche 1^{er} Octobre, nous avons organisé une journée « carnaassiers » ouverte à tous sur le plan d'eau de Sougé, une quarantaine de personnes y ont participé, de nombreuses prises ont été enregistrées en brochet et perches.



Septembre a été le redémarrage de **l'école de pêche**, avec l'aide de Louis (animateur fédéral), 9 jeunes sont déjà inscrits et découvrent différentes techniques de pêche sur nos parcours. Si votre enfant est intéressé, contactez Louis au 06 08 24 74 47 ou à notre adresse mail aappmadethorelarochette@gmail.com.

Un Club Pêche Adultes existe au sein de la fédération, Rémi, l'animateur de ce club, ouvre une antenne sur notre AAPPMA, nous présentons son article :

L'AAPPMA de Thoré Montoire en relation avec la Fédération de Pêche, vous propose des animations pêche à destination des adultes.

Novice, débutant, confirmé... Vous êtes les bienvenus. Toutes les techniques peuvent être abordées (pêche aux leurres, coup, Feeder, ZIG, mouche, toc nymphe, carpe en batterie...). Le programme sera défini avec vous lors de la première séance.

Le tout dans une ambiance conviviale et avec des intervenants de qualité. Si vous aimez la pêche, n'hésitez pas... Le club est fait pour vous !

Les animations se déroulent le jeudi soir (une séance en salle/ mois), et plusieurs sorties au bord de l'eau (une par trimestre). Une cotisation annuelle de 50 € par personne sera demandée (matériel de pêche fourni hors carte de pêche).

Pour toutes informations, contactez notre animateur Rémi au 0771281642 ou par mail : remi.carbon@gmail.com

La première séance vous est offerte, néanmoins il est impératif de prévenir notre animateur pour réserver votre place.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Célébrations

Le dimanche, messe à 9h00 dans l'une des communes de la paroisse **et 10h30** à l'église de Montoire.

Curé

Père Benoît Lhomme-Ducret

Vicaire

Père Pierre-Lam Tran

Pour tout renseignement

Presbytère de Montoire,
8, rue Saint-Laurent
41800 Montoire-sur-le-Loir
Tel. 02 54 86 54 02
paroissedemontoire@gmail.com

<https://www.facebook.com/paroissedemontoire>
<https://www.catholique-blois.net>



IL Y A 100 ANS

Cela s'est passé il y a 100 ans

Nous sommes en 2023, le Conseil Municipal feuillette son registre d'arrêtés et de comptes rendus de réunions de conseils ...

Les discussions s'engagent ...

A la lecture de ces morceaux choisis, replongeons-nous 100 ans en arrière avec les pères, des pères de nos pères...

Bonne lecture.

SOURCE :
ARCHIVES
MUNICIPALES
DE LA COMMUNE
DE MAZANGÉ.



Séance du 25 février 1923 — Vote pour réfection du pont entre le bourg et le centre de Mazangé
Monsieur le Président expose au conseil que le pont dit de la Tannerie qui fait communiquer une partie du bourg de Mazangé avec le centre est dans le plus mauvais état.
Le Conseil ouï l'exposé de M. le Président, considérant que le dit pont tombe en ruines et qu'il devient un danger pour la circulation publique, que l'agent voyer de Savigny a été pressenti et devait fournir un devis lequel n'a pas été encore présenté, que les fonds nécessaires à la réfection du dit pont ont été prévus au budget de 1922 et vont se trouver périmés au 31 mars prochain, prie Monsieur le Préfet de vouloir bien donner des ordres afin que la réfection du dit pont soit effectuée dans le plus bref délai possible, en quoi la commune déclare décliner à ce sujet toute responsabilité en cas d'accident.

Séance du 7 janvier 1923 — Inondation Gué du Loir – réclamation des habitants –
Monsieur le Maire présente au conseil une réclamation émanant des biens Constantin Arsène, Renaud Ernest et plusieurs autres domiciliés au Gué du Loir près la route n° 24 en un point où ladite route surplombe les prairies en rive sur la rivière «le Boulon» qui inonde ledit village en temps de crues.
Le Conseil ouï les dites réclamations, considérant que l'eau doit passer sous la route n° 24 près les demeures des biens Constantin et Renaud mais que le dit passage de l'eau sous la route se fait sous des ponceaux trop étroits et mal disposés occasionne des inondations dans le dit village et notamment dans les maisons habitées par les plaignants susnommés,
Prie Monsieur le Préfet de vouloir bien soumettre aux services compétents les plaintes des habitants du Gué du Loir intéressés afin que des modifications soient effectuées sous la route près du village pour la circulation des eaux qui envahissent la chaussée faute d'un passage suffisant au-dessous.

Séance du 27 mai 1923 — Curage du bief de la Bonne Aventure au Gué du Loir
Monsieur le Président donne lecture au conseil d'une lettre de M. CORMIER, docteur en médecine en résidence à Villiers, médecin des épidémies concernant le curage du bief de la Bonne Aventure au Gué du Loir, commune de Mazangé (ancien moulin xxxxxxxx).
Le Conseil ouï la lecture du rapport du Docteur CORMIER, considérant que les motifs invoqués par ledit rapport sont exacts, prie Monsieur le Préfet de vouloir faire faire le nécessaire et nous donner les instructions nécessaires pour qu'il soit fait droit aux réclamations du Docteur CORMIER afin que ledit bief soit curé et assaini.

Séance du 4 mars 1923 — Affaire SERPIN Gué du Loir

La séance ouverte, Monsieur le Président invite le conseil à délibérer sur le détournement du cours d'eau « le Boulon » dans la traverse au Gué du Loir, par Mme xxxxxxxx.

Le Conseil,

Après avoir consulté le plan cadastral lequel indique clairement le vrai lit du Boulon en 1811, considérant que Mme xxxxxxxx outrepassa ses droits en détournant le cours de l'eau de ce ruisseau pour le faire passer par un fossé creusé par la main des hommes, considérant encore qu'elle cause un réel préjudice aux habitants riverains du dit cours d'eau, lesquels se voient privés d'eau et pour eux-mêmes et pour leurs bestiaux, prie Monsieur le Préfet de vouloir bien informer les autorités compétentes afin que le cours du Boulon soit respecté par Mme xxxxxxxx aux abords du son moulin au Gué du Loir.

Le Conseil demande le rétablissement des vannes enlevées aux abords du moulin par Mme xxxxxxxx, afin que les habitants du village du Gué du Loir voisins du dit cours d'eau puissent jouir, comme par le passé des avantages multiples qu'offre pour eux le passage à proximité de leurs habitations du dit cours d'eau « Le Boulon ».

Séance du 21 octobre 1923 — Curage du bief du Grand Moulin au Gué du Loir

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du rapport de M. LEMAIRE, ingénieur subdivisionnaire à Vendôme concernant le curage du bief du Grand Moulin au Gué du Loir.

Il invite le conseil à donner son avis sur ce rapport et à formuler ses observations s'il y a lieu.

Le Conseil,

Où la lecture du dit rapport après en avoir délibéré, estime que ledit rapport n'a trait que sur un point aux réclamations faites par les riverains et approuvées par le conseil municipal de Mazangé.

En effet, le rapport n'envisage que la question du curage du bief et n'en voit pas l'extrême urgence. Evidemment cette question est secondaire car d'ici peu, si le cours d'eau n'est pas rétabli dans son lit primitif, le bief en question se comblera complètement et deviendra gué. Mais là n'est pas la cause des difficultés qui ont surgi entre les riverains du dit cours d'eau et les héritiers xxxxxxxx.

La principale cause du litige est le détournement du cours d'eau de son lit véritable, celui qui existait d'après le plan cadastral en 1811, par conséquent de tout temps, pour le faire passer dans un fossé creusé de main d'homme et cela par le bon plaisir d'un propriétaire qui n'a plus besoin du bief et qui ne veut pas voir le préjudice qu'il cause aux riverains du dit cours d'eau.

Naturellement, si le cours d'eau est remis dans son lit par le rétablissement du vannage enlevé par Mme xxxxxxxx, le curage s'imposera et il sera temps alors de voir à qui il incombera, mais cette question est secondaire et le conseil désirerait savoir si un propriétaire, voisin d'un cours d'eau, quand bien même il aurait construit un moulin sur le bord, a le droit sans autorisation spéciale, sans enquête de commodo et incommodo de détourner le dit cours d'eau pour le faire passer sur un autre point de sa propriété.

Si Mme xxxxxxxx a été autorisée par une administration compétente à faire ce détournement, qu'elle veuille bien produire son autorisation à qui de droit et les difficultés s'aplaniront.

A défaut de cette preuve, le conseil municipal s'associe aux riverains du cours d'eau détourné dans leurs revendications et demande instamment à Monsieur le Préfet de vouloir bien porter ces revendications devant les autorités compétentes afin que cette difficulté se règle à l'amiable, au mieux des intérêts de tout un quartier de village, dont les habitants sont certainement lésés dans leurs intérêts et dans l'existence journalière des cultivateurs la privation d'eau n'est pas une petite gêne !

Le rétablissement du vannage ou la construction (d'une assez minime dépense d'ailleurs) d'un mur obligeant l'eau à reprendre son cours naturel, ne peut causer aucune gêne à Mme xxxxxxxx et rendrait des services immenses à plusieurs familles et, en fait d'administration, l'intérêt particulier ne devrait jamais passer avant l'intérêt général.

Nous joignons à la présente délibération le plan des lieux copié sur le plan cadastral, montrant que le bras du Boulon détourné existait bien en 1811 alors que le pertuis de décharge à cette époque était à sec.

Au temps du Front Populaire, la visite d'un ministre en exercice à Mazangé.

Le 26 Juillet 1936, M. le Président Camille Chautemps, ancien président du Conseil des ministres, Ministre d'Etat du gouvernement Léon Blum, vint à Mazangé et présida la distribution des prix aux enfants des Ecoles publiques. Il était accompagné de M.M. Duverger, Doron, Rigolet maire d'Azé, Gillard, ancien maire de Vendôme; le conseil municipal reçut à la mairie M. le Ministre qui voulut bien apposer ici sa signature.

Notes :

M. Vital Doron est conseiller d'arrondissement de Vendôme

M. Duverger est président du conseil d'arrondissement de Vendôme

Le 26 Juillet 1936 M. le Président Camille Chautemps, ancien président du Conseil des ministres, Ministre d'Etat du gouvernement Léon Blum, vint à Mazangé et présida la distribution des prix aux enfants des Ecoles publiques. Il était accompagné de M.M. Duverger, Doron, Rigolet maire d'Azé, Gillard, ancien maire de Vendôme; le conseil municipal reçut à la mairie M. le Ministre qui voulut bien apposer ici sa signature.

Le Président
Ministre d'Etat

Duverger
Président du conseil d'arrondissement
Doron
Conseiller d'arrondissement de Vendôme

Chautemps
Gillard

La presse locale relate l'évènement ainsi (extraits) :

La distribution des prix, qui à Mazangé est la principale fête scolaire eut lieu le dimanche 26 juillet sous la présidence de M. le Président Camille Chautemps, ministre d'Etat.

A dix-sept heures 30, le maire, le Conseil municipal, MM. Duverger, Doron, Rigolet, maire d'Azé, Fontaine, maire de Fortan, Soucy, maire d'Epuisay, M. Gillard, ancien maire de Vendôme, la musique « La Liberté de Mazangé » et les enfants des écoles et nombre d'habitants de la commune se réunissent à l'entrée du bourg pour y recevoir M. le Président Chautemps, venant de Saint-Ouen, où il a assisté à une cérémonie semblable.

A son arrivée, M. le Ministre est reçu aux accents de la Marseillaise et salué par les personnalités présentes. Le cortège se forme et musique en tête est conduit vers l'école de garçons où a lieu la cérémonie. Une assistance nombreuse acclame le président et bientôt commencent les chants et saynètes organisés par les instituteurs. Après un chant final : « O belle nuit », M. le Maire dans une allocution fort applaudie, salue M. le Président C. Chautemps, le remercie d'avoir bien voulu présider la fête et d'avoir offert de magnifiques volumes aux premiers élèves des classes. M. le Maire remercie aussi les personnalités présentes, la population, la musique et les généreux donateurs de livres et de livrets de Caisse d'épargne et enfin il dit quelques mots aux enfants sur la camaraderie à l'école et sur l'amitié qui peut en résulter. M. le Président Chautemps a alors la parole. Il dit comment il avait été invité à présider cette fête scolaire, par le Maire et M. le député Besnard-Ferron, président ordinaire de cette cérémonie qui est obligé par les médecins de se reposer. Il complimente la municipalité de son organisation, félicite les maîtres et les élèves de leurs succès et dit encore son plaisir de revenir à Mazangé où un excellent accueil est toujours réservé. M. le Président Chautemps montre ensuite dans un discours coupé d'applaudissements ce qu'est l'école laïque, et pourquoi elle doit être laïque, la nécessité actuelle de la prolongation de la scolarité et conclut en indiquant les devoirs des élèves et des maîtres en raison des sacrifices faits par la France et la république pour les écoles. Une gentille jeune fille Rose Clément et une petite de la classe enfantine, Micheline Olivier, offre à M. le Président une belle gerbe de fleurs. La distribution des prix commence alors et c'est le défilé multicolore des aimables élèves de l'école de filles, puis celui des garçons et enfin celui des enfants de l'école enfantine qui emportent leur « prix » avec précaution et bonheur. Une distribution de gâteaux est faite aux enfants pendant que M. le Président Chautemps se rend à la mairie où un vin d'honneur est offert. La Liberté de Mazangé joue alors un des plus agréables morceaux de son répertoire. A la demande de M. le Maire, M. le Président Chautemps signe au registre des délibérations qui remplace le livre d'or de la commune (on n'a jamais reçu de ministre en fonction). Mais déjà la nuit arrive. Un dernier défilé au cours duquel la musique, la municipalité et les invités accompagnent jusqu'à sa voiture M. le Président Chautemps qui repart salué par la foule. C'est à la nuit que se séparent parents et élèves qui trouvent trop courte cette si agréable soirée.

Le Républicain de Loir-et-Cher du 2 août 1936

Sources :

- Article de presse archivé par la BNF

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4556315q/f4.item.zoom>

- Biographie de l'Assemblée Nationale

[https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/1726](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/1726)

- Registre des délibérations de la mairie de Mazangé

Principaux mandats de Camille Chautemps :

- Député du Loir-et-Cher de 1929 à 1935.
- Sénateur de Loir-et-Cher de 1934 à 1941.
- Président du Conseil du 21 au 25 février 1930, puis de novembre 1933 à janvier 1934 et juin 1937 à mars 1938.
- Ministre d'Etat de juin 1936 à juin 1937.
- Vice-Président du Conseil d'avril 1938 à juillet 1940.

Il meurt en 1963, à Washington, à l'âge de 78 ans.



De la Poste à L'Épicerie des Cocottes ... Séquence souvenirs pour la famille MONIMART...

Dimanche 22 Octobre 2023, jour de « retrouvailles » peu banales entre un lieu et une famille non moins banale qui y vécut durant 11 années.

En effet, ce jour, Mr le Maire et Mme Evelyne Viros ont eu le plaisir d'accueillir, dans la toute nouvelle Epicerie des Cocottes, sept des douze membres de la grande fratrie Monimart, ainsi que leurs conjoints. Ceux-ci étaient en visite amicale à Mazangé. Ces derniers sont les enfants de Mr et Mme Régis et Elisabeth Monimart, qui ont occupé le logement de fonction de la Poste entre 1956 et 1967. Les habitants les plus âgés de la commune se souviennent sans doute de cette famille nombreuse exceptionnelle qui fit la une des journaux locaux en 1959.... et pour cause !

Petit historique :

En 1910, l'ancien presbytère devient bureau de Poste.

Mai 1956 : Mr Régis MONIMART est nommé Receveur des Postes au bureau de Mazangé. Arrivant de Bayonne, la famille a déjà 6 enfants âgés de 9 à un an (Danielle, Christiane, Yves, Monique, François, Roselyne) et s'installe dans un logement de fonction sans aucun confort. Pas de chauffage central, les WC sont en extérieur, comme dans de nombreuses maisons.

L'eau courante apparaîtra bientôt à l'aide d'une motopompe placée sur le puits du jardin.

Quelque temps plus tard, Mme Monimart, très énergique, enseignante de formation, monte un spectacle théâtral présenté sous le préau de l'école, dont elle crée elle-même tous les costumes. Mme M. est une femme experte en couture ... et en cuisine ! Le grand jardin potager est bien utile.

Les enfants s'intégreront vite dans la commune, découvrant et appréciant l'immense espace de jeux et de liberté, la vie très animée d'un village rural avec tous ses métiers différents, agriculteurs et artisans. Ils noueront de nombreuses amitiés .

18 Février 1959 : Naissance multiple exceptionnelle et qui plus est, à domicile ! Les triplées Patricia, Lydie et Odile voient le jour. C'est le grand événement à Mazangé ; le fait est très rare à l'époque.

Melle Thérèse Guellier (future secrétaire de mairie) est employée quelques heures à la Poste pour le tri du courrier et surtout à la maison pour aider aux innombrables tâches que l'on devine; les couches-culottes n'existent pas encore... une salle de bain rudimentaire sera installée par la Mairie suite à cette triple naissance.

1960, 1963, 1966 : Naissances de Jean-Marie, puis Fabrice et Xavier.

Pour tous ces nouveau-nés à Mazangé, c'était le docteur Richard, médecin dévoué bien connu de tous qui aidait les femmes à accoucher à toute heure du jour ou de la nuit.

1967 : Départ de Mazangé de la famille Monimart, qui compte alors 12 enfants ; Six enfants sont nés dans ce lieu. (et Danielle , fille aînée, étudiante à l'Université, s'est mariée à Mazangé, en 1965). Mr Régis Monimart est nommé Receveur au Bureau de poste de Marchenoir, puis il ira à Bracieux avant de quitter le Loir et Cher.

Ce dimanche 22 Octobre 2023, 60 ans plus tard, de nombreux souvenirs d'enfance intacts et souvent cocasses ont été évoqués. L'émotion était bien au rendez-vous. La disposition des pièces du logement et les activités liées au service du Courrier et du Téléphone sont encore dans les mémoires. (*voir encadré*)

Monique, Patricia, Lydie, Odile, Jean-Marie, Fabrice et Xavier ont été ravis de constater la belle réhabilitation du bâtiment, de découvrir le nouveau service de proximité offert et souhaitent une longue vie à l'Epicerie Associative.

Ils remercient Mr Brionne et Mme Viros pour leur accueil et l'agréable visite. Mmes Ginette Galoyer et Annick Cholet, anciennes commerçantes, ont bien connu la famille Monimart dans les années 60 et se sont jointes à ce moment amical de retrouvailles. Passé, présent et futur se sont joyeusement mêlés pour le plaisir de tous.

Françoise Guellier-Meyer, amie de la famille Monimart

Témoignage de Danielle Monimart :

« Cette bâtisse, ancien presbytère, avait été transformée en poste P.T.T. Ce qui avait dû s'appeler l'entrée était devenue une salle d'attente avec, entre autres, une cabine téléphonique. De là, une porte sur la droite ouvrait, au lieu de l'ancien salon, sur le bureau du Receveur. C'était une grande pièce avec un guichet, deux tables de tri avec tiroirs et plus tard, une armoire métallique contenant ce qu'on appelait « l'automatique » , c'est-à-dire le téléphone moderne qui allait remplacer le vieil « inter ». L'inter, c'était des fiches au bout de fils, des trous pour les fiches et des clapets qui tombaient en même temps que des sonneries.

Comme le Receveur était censé répondre au téléphone à toute heure de la journée, et même le dimanche matin, Papa avait décidé d'employer Danielle et Christiane comme standardistes. C'est ainsi que nous avons appris à dire « Mazangé, J'écoute ! » et « terminé, personne ! » en début et fin de communication. Cet « automatique » faisait un bruit d'enfer et de ferraille dont je me souviens parfaitement car il a dû être installé en 1960-61, au moment où je m'isolais quelquefois au bureau pour faire des révisions de Brevet et concours d'entrée à l'école normale. Du bureau, une porte donnait sur une pièce devenue la chambre de nos parents.[...] Un vaste grenier couvrait l'entière demeure. [...] Il est devenu très vite le royaume des enfants Monimart qui y passaient des heures au milieu de malles et de caisses renversées jouant le rôle de meubles avec des dinettes placées sur des vieilles serviettes. »



STRUCTURES INTERCOMMUNALES

La **Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois** comprend 65 communes

Président de la CATV : M. Laurent BRILLARD

Conseillers communautaires de MAZANGÉ : M. BRIONNE, suppléante Mme VIROS

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois (CATV)

BP 20107 41106 Vendôme Cedex

Téléphone : 02.54.89.42.00

Informations sur territoiresvendomois.fr

Le Syndicat Mixte du **Pays Vendômois** porte la politique régionale de Contrat de Pays et toutes les politiques d'aménagement du territoire pour les 100 communes du Vendômois.

Présidente : Mme FOUCHER MAUPETIT.

Délégués de MAZANGÉ : M. BRIONNE, M. LAMBERT (suppléant).

Syndicat Mixte du Pays Vendômois

7 avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme

Téléphone : 02.54.89.12.20 - Mél : syndicatmixte@pays-vendomois.org

Informations et comptes rendus des conseils sur www.pays-vendomois.org.

VALDEM, le syndicat mixte de collecte, de traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers regroupe 54 communes du vendômois.

Président : M. BOULAY.

Délégués de MAZANGÉ : M. OZAN, Mme JOUSSARD (suppléante).

Syndicat ValDem

allée Camille Vallaux 41100 Vendôme

Téléphone : 02.54.89.41.17 - Mél : secretariat@valdem.fr

Informations et comptes rendus des conseils sur www.valdem.fr.

Le **Syndicat Mixte du SCoT des Territoires du Grand Vendômois** définit le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour les 105 communes de la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois et des communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut-Vendômois.

Président : M. HASLE.

Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Parc Ronsard 41100 Vendôme

Téléphone : 02.54.89.43.24 - Mél : scot-tgv@catv41.fr

Informations sur scottgv.wordpress.com

Le Syndicat mixte **Val de Loire Numérique** a pour charge la mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Loir et Cher (déploiement du très haut débit).

Président : Mme GINER.

SMO Val de Loire Numérique

Hôtel du Département, Place de la République 41020 Blois Cedex

Téléphone : 02.54.58.44.39 - Mél : contact@valdeloirenumerique.fr

Informations et comptes rendus des conseils sur www.valdeloirenumerique.fr.

Le **SIDELC**, Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher, regroupe 283 communes.

Président : M. BRUNET.

Délégués de MAZANGÉ : M. COLAS, M. GAUDRUAU (suppléant).

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC)

15 rue Franciade CS 63414 – 41034 Blois Cedex

Téléphone : 02.54.55.16.50 - Mél : contact@sidelc.com

Association loi 1901, le **CNAS**, Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales, est l'équivalent d'un comité d'entreprise pour les employés communaux.

Président : M. RÉGNAULT.

Déléguée de MAZANGÉ : Mme DIJON.



Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est administré par le Comité syndical, organe délibérant composé de 48 délégués issus de l'ensemble des 267 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

Par délibération du comité syndical en date du 20 septembre 2020, Monsieur Bernard PILLEFER a été élu Président du SIDELC pour le mandat 2020-2026. Or, ayant été élu sénateur de Loir-et-Cher lors des élections du 24 septembre dernier, et conformément à la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014, il lui est interdit de cumuler des fonctions exécutives locales avec le mandat de sénateur. C'est pourquoi il a remis au SIDELC sa démission en tant que Président du syndicat le 19 octobre 2023.

Le Comité Syndical du SIDELC s'est donc réuni le 17 novembre 2023 pour procéder à l'élection de son nouveau Président, des vice-présidents et des membres du bureau :

- Président Monsieur Alain BRUNET, délégué cantonal du Perche, Maire de Ruan-sur-Eggonne
- 1er vice-président Monsieur Eric CARNAT, délégué de la commune de Saint-Aignan-sur-Cher, Maire
- 2ème vice-président Monsieur Michel DENIAU, délégué cantonal du Perche, Maire d'Epuisay
- 3ème vice-président Monsieur François GAUTRY, délégué cantonal de Selles-sur-Cher, Maire de Lassay-sur-Croisne
- 4ème vice-président Monsieur Gérard HERSANT, délégué de la commune de Veuzain-sur-Loire, Adjoint au maire
- 5ème vice-président Monsieur Etienne SOLLIER, délégué cantonal de Blois II, Adjoint au maire de Villerbon
- 6ème vice-président Monsieur Stéphane BAUDU, délégué de la ville de La-Chaussée-Saint-Victor, Maire
- Membres du bureau Madame Annick BARRÉ, Monsieur Joël BRETON, Monsieur Jean-Claude GORRIER, Monsieur Jean-François LE CALVÉ, Monsieur Bruno MOREAU, Monsieur François OURY

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental. Le SIDELC, gestionnaire des réseaux basse et moyenne tension qui ont pour fonction de desservir les consommateurs, a délégué leur exploitation à Enedis et EDF et a défini avec eux les règles du service public.

Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur institutionnel important (plus de 12 millions d'euros en 2022).

Il ajoute également à la qualité de son expertise sur le réseau de distribution publique d'électricité, au moment où l'ingénierie publique manque cruellement aux petites communes, la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone, notamment dans les opérations conjointes de dissimulation des réseaux.

Le SIDELC en quelques chiffres pour l'année 2023 :

- 267 communes
- 329 357 habitants
- 207 181 points de livraison
- 14 044 km de réseaux basse et moyenne tension
- 9 490 postes de transformation

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

- Un bureau renouvelé

PRÉSIDENTE		4 VICE-PRÉSIDENTS		
				
Sylvie GINER CD37	Philippe GOUET CD41	Delphine BENASSY Conseil Régional	Martine TARTARIN EPCI 37	Michel GUIMONET EPCI 41

- En chiffres :

#WIFI (au 1er décembre 2023),
826 bornes wifi installées, 335 sites équipés (1 borne installée à Mazangé)
#FIBRE (fin septembre 2023),
305 000 prises construites : 95% du projet
296 000 prises commercialisables : 92% du projet
487 communes concernées par des ouvertures commerciales sur les 513.

PAYS VENDÔMOIS

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT

LE TERRITOIRE

Le Pays Vendômois est composé de 100 communes, de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ; de 2 communautés de communes : les Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois et du Conseil Départemental. Il correspond à l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70 000 habitants

LA STRUCTURE

Comité Syndical
112 élus titulaires

1 équipe à
votre écoute

Bureau
24 élus

LES PROGRAMMES

Le Pays Vendômois a pour objet de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global du territoire. Il met à disposition des collectivités des expériences de projets afin de permettre un essaimage des bonnes pratiques de développement local.



A travers le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), le Conseil Régional Centre Val de Loire accompagne financièrement le développement du Pays. Géré par le Pays Vendômois, le CRST apporte plus de 9,6 M€ de subventions aux collectivités, associations et agriculteurs sur 6 ans.



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

COT

Contrat d'Objectif Territorial

Dispositif de l'ADEME et de la Région pour accompagner et financer les projets d'énergie renouvelable : chaudière bois déchiqueté, géothermie, solaire thermique. Accessible aux entreprises, bailleurs sociaux, exploitants agricoles, collectivités.



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques, sanitaires.



Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.



Le Pays Vendômois est engagé depuis 2023 dans le projet européen #LIFE_LETsGO4Climate porté par la Région Centre Val de Loire. Il s'agit de mobiliser les habitants pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de soutenir des projets citoyens autour de la transition énergétique.



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

syndicatmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20 / 7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

Retrouver toutes les informations sur notre site internet :

www.pays-vendomois.org

EXEMPLES DE PROJETS

CRST

Le Contrat de Solidarité Territoriale est le dispositif de contractualisation de la Région Centre Val de Loire pour contribuer à l'aménagement équilibré et durable du territoire. Ce contrat, dont le contenu est proposé par les élus du Vendômois et le Conseil de Développement, est co-géré par le Pays Vendômois. Il permet la mise en œuvre de projets locaux. Le CRST soutient principalement des investissements publics (création d'espaces de loisirs ou sportifs, revitalisation des centres bourgs, soutien à la culture, aménagement de voies vertes ou cyclables, réhabilitation thermique de bâtiments publics, transition écologique ...), ainsi que des projets privés (domaines du tourisme, agriculture, insertion par l'activité économique, préservation de la biodiversité). Le nouveau contrat, acté en 2023, est doté d'une enveloppe de 9 619 000 € pour une durée de 6 ans.



COT

Installation d'une géothermie sur sondes à Mazangé pour la production de chauffage de l'ancienne Poste. Projet accompagné par le Pays Vendômois, subventionnée par l'ADEME (47 600€) et la Région Centre Val de Loire (45 000€) pour un coût de 125 700€.

LIFE_LETSGO4CLIMATE

Osons la transition !

Ce projet s'inscrit dans la [COP régionale](#) et vise à faire émerger des initiatives citoyennes autour de la sobriété énergétique et de la production d'énergie renouvelable.

Le Pays Vendômois fait partie, depuis janvier 2023, des 6 nouveaux territoires impliqués dans ce projet.

L'objectif est simple et d'actualité : accompagner les habitants dans la réalisation d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique, pour une consommation et une production d'énergie plus respectueuses de l'environnement. 4 ateliers se tiennent sur le Vendômois d'octobre 2023 à fin janvier 2024. Ces réunions sont gratuites, ouvertes à tous les habitants et il n'est pas nécessaire de participer à tous les ateliers.

Prochaines dates des réunions :

- samedi 13 janvier 2024 à 8H30 Salle communale, rue S. Marsollier à Mazangé – Visite de sites locaux de production d'énergie renouvelable et échanges avec des citoyens qui agissent déjà sur leur territoire. Petit déjeuner offert
- mercredi 17 janvier 2024 à 18h30 Salle des fêtes, allée des Érables à Morée – Poursuite de la réflexion en petits groupes pour transformer les idées émergentes en projets concrets. Cocktail dinatoire offert

LEADER

Un nouvel événement à Montoire

Suite à la crise sanitaire et l'absence d'événements culturels pendant plusieurs mois, la jeune association Les Impromptus a décidé de créer un nouvel événement à Montoire : le festival Foliart. L'objectif de ce festival est de faire découvrir toutes formes d'art au public (musiques, performances, théâtre, etc.), mais surtout des artistes locaux et régionaux. Cet événement, désormais annuel, se veut également être éco-responsable et gratuit pour le public.

Le programme Leader du Pays Vendômois a attribué environ 11 000 € pour la première édition réalisée en 2022.



PLATEFORME REV

Les groupements d'artisans formés par la Plateforme REV réalisent actuellement 3 chantiers de rénovation globale sur Droué, Sougé, Mazangé.

Exemple projet de Mazangé :

Rénovation performante  rénovons dans le bon sens !



Les postes de travaux avant => après travaux :

Chaudière fioul => Chaudière granulé

Fenêtres Simple Vitrage => Fenêtres bois/alu Double vitrage performant

Murs non isolés => Isolation des murs par l'intérieur avec de la laine de bois

Plancher bas non isolé => Isolation du plancher bas avec de la laine de bois

Toiture non isolée => Isolation de la toiture avec de la laine de bois

Absence de ventilation => Installation d'une VMC double Flux

Autres travaux d'électricité, maçonnerie, couverture, ... pour un montant total de 174 000 € de travaux dont 16 500 € d'aides débloquées.

Pour plus de renseignements, Plateforme REV : 06.43.47.54.16.

syndicatmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20 / 7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

Retrouver toutes les informations sur notre site internet :

www.pays-vendomois.org



www.territoiresvendomois/pluih.fr

L'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

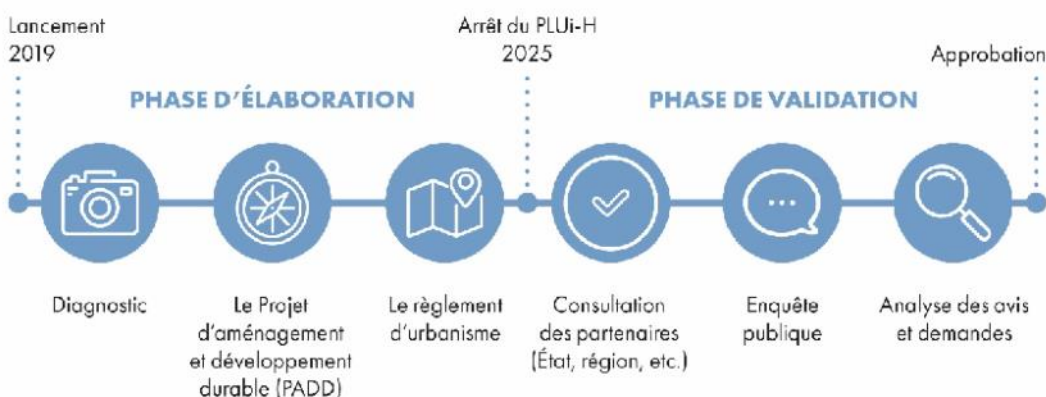
L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat, qui a vocation, à terme, à encadrer les constructions et demandes de travaux (permis de construire, déclaration préalable etc.), se poursuit. En effet une nouvelle étape a été franchie, à savoir, celle du débat du projet politique, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le PLUi-H étant un projet commun et stratégique partagé entre la communauté d'agglomération et les communes qui la composent, ce débat s'est tenu dans chaque conseil municipal puis dernièrement au sein du conseil communautaire du 13 novembre 2023.

Les objectifs politiques visent un développement équilibré entre l'urbain et le rural tout en s'assurant

de la sauvegarde des milieux agricoles et la prise en compte de l'environnement, de la qualité urbaine, architecturale et paysagère. Le projet devra répondre à l'intérêt général, qui constituera le maître-mot, afin de promouvoir un développement durable du territoire. Il sera moins consommateur d'espace et il tiendra compte des impératifs liés à la transition écologique des territoires.

Une nouvelle étape s'ouvre, celle de la déclinaison de ces objectifs via l'élaboration du règlement d'urbanisme. Celui-ci définira concrètement les différentes zones constructibles ou non, les zones agricoles et les zones naturelles à protéger ainsi que les différentes règles de construction.

LE CALENDRIER



Vous voulez connaître l'avancée de la procédure ?

- Rendez-vous sur le site internet de Territoires vendômois, rubrique PLUi-H : www.territoiresvendomois.fr
- Retrouvez les articles dans les bulletins communaux et le Mag de l'agglo
- Découvrez les contenus grâce à l'exposition itinérante, retrouvez les prochaines dates sur le site internet de Territoires vendômois

Vous voulez donner votre avis, participer à la construction du projet et/ou partager un projet ?

- Déposez vos contributions au sein du registre mis à votre disposition dans chaque commune et au siège de Territoires vendômois
- Envoyez un courrier à votre mairie ou bien à l'adresse *Territoires vendômois, BP 20107, 41106 – Vendôme CEDEX*
- Envoyez un mail : urbanisme-planification@catv41.fr

INFORMATION

Tant que le PLUi-H n'est pas approuvé par le conseil communautaire, les documents d'urbanisme actuels (PLU et cartes communales) des communes restent applicables. Aussi, pour toute question sur votre parcelle ou projet de construction, veuillez contacter la mairie de votre commune.

EMPLOI ET FORMATION

FRANCE TRAVAIL

Heures d'ouverture

	Libre	Sur RDV
Lundi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Mardi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Mercredi :	8h45-12h45	12h45-16h45
Jeudi :	8h45-12h45	
Vendredi :	8h45-12h45	12h45-15h45

France Travail est un établissement public centré sur l'emploi, ses compétences sont :

- l'inscription et la gestion de la liste des demandeurs d'emploi.
- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil.



5 rue Denis Diderot
41100 VENDÔME

<https://www.francetravail.fr>

Facebook :

@PoleemploiVendome

Tél : 3949



AVADE

Association vendômoise d'aide aux demandeurs d'emploi
Particuliers, associations, entreprises : sur un simple appel téléphonique, l'AVADE vous propose du personnel pour tous types de travaux (ménage, jardinage, petit bricolage, garde d'enfants, préparation de repas, manutention ...). Vous êtes déchargés de toutes contraintes administratives.
Tel : 02 54 80 25 34 - accueil@avade-vendome.fr



MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous habitez en vendômois, vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation d'une orientation professionnelle... la Mission Locale est là pour vous accompagner dans vos démarches.

71 faubourg Chartrain
41100 Vendôme
Tel : 02.54.77.14.87
www.ml-vendomois.fr



CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Le **Centre d'Information et d'Orientation de Vendôme** est ouvert :

du lundi au vendredi :
09h00-12h00 et 13h30-17h00;

17 bis rue Sanitas 41100 VENDÔME

Tél : 02 38 83 49 91

E-mail : ce.ciovendome@ac-orleans-tours.fr

En 2024, Le forum régional de l'orientation se déroulera :

- les 19 et 20 janvier à Blois,

- les 16 et 17 février à Tours.



SERVICE RÉGIONAL D'ORIENTATION

Informations complètes sur <https://orientation.centre-valdeloire.fr>

Etoile est le site de référence sur l'orientation, la formation et l'emploi en région. Pour avoir un aperçu de l'intégralité des formations qui existent dans la région, rendez-vous sur www.etoile.regioncentre.fr ou téléphonez à Etoile Info au 0800 222 100.

Cléor est un outil interactif qui a vous accompagne dans l'élaboration de votre projet professionnel en vous donnant les informations clés sur les métiers de votre région : <https://www.cleor-centrevaldeloire.fr>

Les **visas Libres savoir** sont des formations courtes (de 30 heures à 80 heures) et gratuites pour acquérir des compétences essentielles pour être autonome dans la vie quotidienne.

Web : <https://libres-savoirs.regioncentre.fr>.

Contact GRETA 11 rue Jean Bouin Vendôme 02 54 73 11 65 contact@greta-vdl.fr <http://greta-vdl.fr>



MÉDICAL ET SOCIAL

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR

Un service près de chez vous

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne.

Proche de ses clients, elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.



© Marc Moitessier



4 pôles d'activité

ENFANCE ET PARENTALITÉ

L'ADMR agit dès la naissance pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir :

- Crèches et micro-crèches
- Halte-garderies
- Accueils de loisirs / accueils périscolaires
- Gardes d'enfant à domicile
- Relais d'assistantes maternelles
- Services d'aide à domicile aux familles / soutien à la parentalité
- Soutien scolaire

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

L'ADMR s'engage pour construire un parcours d'accompagnement pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, livraison de repas
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers, soins suite à un retour d'hospitalisation, équipes spécialisées Alzheimer, hospitalisation à domicile

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

ENTRETEN DE LA MAISON

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage
- Petit bricolage



Association Entre Loir et Loire

1, rue Honoré de Balzac
41 800 MONTOIRE SUR LE LOIR

Rejoignez l'ADMR

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **bénévole**

L'originalité de l'ADMR repose sur la **coopération** entre le client, le **bénévole** et le **salarié**.

En complément des équipes salariées, le bénévole est **ancré dans la vie locale**. Il effectue des visites de courtoisie,

développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR. Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est **l'intelligence sociale**.

Rejoignez l'équipe locale, en nous contactant au **02 54 73 58 06**

Les valeurs de l'ADMR 41 reposent sur la culture du lien social

PROXIMITÉ

RESPECT

UNIVERSALITÉ

CITOYENNETÉ

Aide à domicile, livreur de repas, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, TISF, accompagnant de proximité...

L'ADMR recrute !

Envoi des candidatures à :
jepostule@fed41.admr.org



© Marc Moitessier

SSIAD

02 54 73 58 01

ssiad-montoire@fed41.admr.org

Association Entre Loir et Loire
Portage de repas/Petit bricolage

02 54 73 58 06

asso-montoire@fed41.admr.org

Vie quotidienne

02 54 73 58 00

ms-montoire@fed41.admr.org

A vos côtés où que vous soyez

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose une offre adaptée à vos besoins.

Activ'Zen pour vous sécuriser à domicile et Activ'Mobil pour sécuriser vos déplacements.

Conserver vos habitudes et votre environnement de vie est un souhait légitime. C'est possible avec notre offre Activ'Zen. Un équipement installé à votre domicile vous permet d'être secouru en cas de besoin.

En complément de son équipement de base (transmetteur + déclencheur), Présence Verte Touraine vous propose également un détecteur automatique de chute brutale, un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistan-

ce ainsi qu'un coffre à clés sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être tranquilisés lors de vos déplacements et activités en extérieur, et ce, partout en France métropolitaine, c'est possible avec notre offre Activ'Mobil.

Par simple pression sur le bouton d'alerte, vous serez immédiatement mis en relation avec nos services qui pourront vous envoyer du secours à l'endroit précis où vous vous trouvez grâce à notre système de géolocalisation.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 %. Des prises en charge sont également possibles.

La commune de Mazangé participe financièrement aux frais d'installation de :

- Présence Verte
 - DOM@DOM 41
- pour les nouveaux abonnés de la commune.

Téléassistance mobile

Le Luna mobile

Avec la **géolocalisation** pour une intervention rapide et ciblée

24h/24 & 7j/7

liée à notre centrale d'écoute

PRÉSENCE VERTE TOURAINE

- Plus de 30 ans d'expérience
- Près de 5500 personnes équipées
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un conseil social
- Un service disponible 24h/24

Solutions de téléassistance

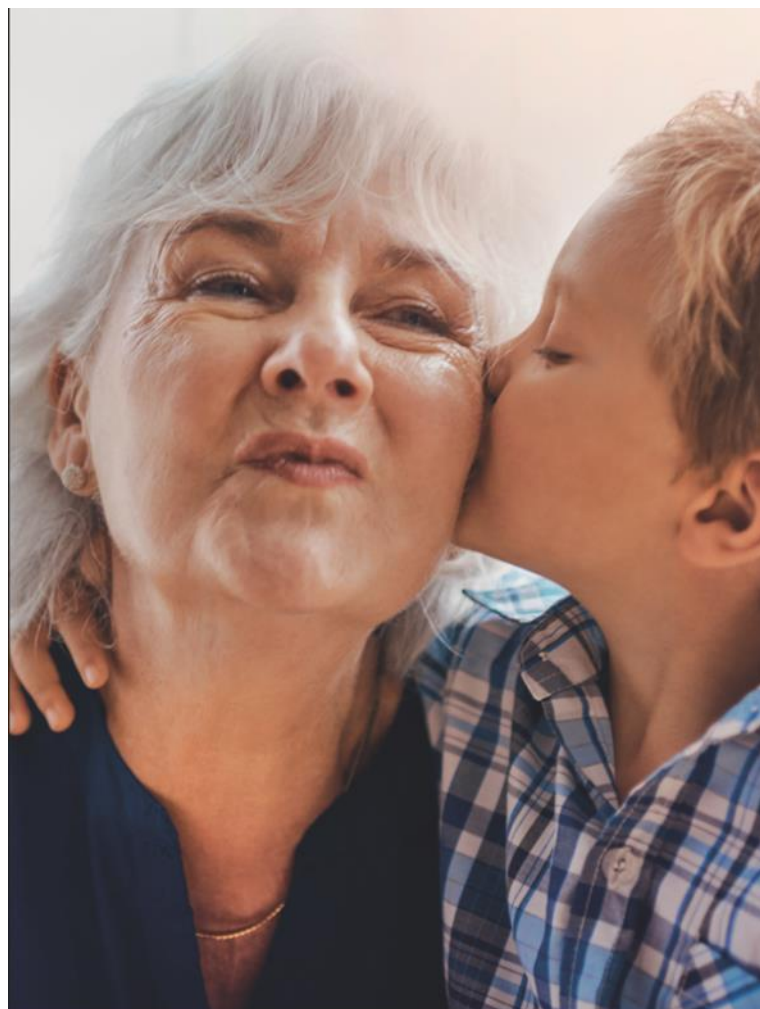
N°1 en France

présence verte
libres d'être actifs

Votre agence Présence Verte Touraine à Blois
19, avenue de Vendôme, 41 000 BLOIS - 02 54 44 87 26
Email : pv41@presenceverte.fr

www.presencevertetouraine.fr

DOM@DOM 41



Dom@dom
téléassistance

ma téléassistance de proximité
24h/24 et 7j/7

UNE **QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE**
UNE ÉCOUTE **BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE**

Abonnement « tout compris » :

- sans engagement ni frais de dossier
- éligible crédit d'impôt de 50%
- installation sous 48h (24h en cas d'urgence)
- appels réguliers de soutien et de convivialité
- dépannage dans les 24h, 7j/7...



02 54 42 54 24

6 rue Louis Bodin - 41000 Blois
contact@domadomteleassistance.fr
www.domadomteleassistance.fr

Reconnue d'utilité publique
Dom@dom téléassistance
est un service de la
Fondation Partage et Vie.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M)

60, avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme Tél : 3646 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)
Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 09h00-12h30 et 13h30-17h00

Mutualité Sociale Agricole (M.S.A)

1 Bis Boulevard de l'Industrie 41100 Vendôme
Le mardi et vendredi dur rendez-vous. Tél : 02.54.44.87.87

Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale (C.I.C.A.S.)

6, quai Saint-Jean BP 17 41003 Blois Cedex Tél. : 0820 200 189 (tarif spécial)

Maisons départementales de la cohésion sociale de Vendôme

17 bis rue Jean Moulin 41100 VENDOME Tél : 02 54 73 43 43

Assistante sociale du service social territorial : Mme SARRAZIN Christine

CIAS

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Territoires Vendômois

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 00

37 avenue Georges Clémenceau 41100 Vendôme. 02 54 86 47 00 – cias-contact@catv41.fr

- Accueil de proximité Tél : 02.54.86.47.00
- Maintien à domicile et service de repas à domicile Tél : 02.54.86.47.71
- Service animation et lutte contre l'isolement Tél : 02.54.86.46.90

Permanences assurées au CIAS :

- **Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F).** Accueil sur rendez-vous (www.caf.fr)

lundi de 13h30 à 17h / mercredi de 9h à 12h30 / jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

- **Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (C.A.R.S.A.T)**

Espace conseil Retraite de Vendôme : accueil uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi. Tél : 3960

Le CIAS en actions contre les violences intrafamiliales

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) s'engage activement dans une action globale de prévention et de développement social au sein des communes de l'agglomération Territoires vendômois. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées, faisant du CIAS l'institution locale par excellence en matière d'action sociale.

Cette année, nous mettons en lumière notre action dédiée aux violences intrafamiliales. Les travailleurs sociaux, sensibilisés aux particularités de ces situations délicates, accueillent les personnes victimes et élaborent des plans d'aide personnalisés adaptés à chaque cas spécifique. Cette mission cruciale repose sur un solide réseau de partenaires, comprenant des juristes, psychologues, médecins et avocats. Ensemble, ils contribuent à apporter des solutions complètes aux individus en difficulté.

Dans le cadre de notre engagement sans faille, des aides financières peuvent être débloquentées en cas de besoin, accompagnées de propositions d'Hébergement d'Urgence. Ces mesures visent à mettre à l'abri les personnes vulnérables, les protégeant pendant toute la durée de la procédure judiciaire. Allant au-delà du simple dépôt de plainte, notre objectif est d'assister la personne dans la reconstruction de son système de vie, l'aidant à se libérer de l'emprise dans laquelle elle est malheureusement enfermée.

Si vous êtes témoin d'une situation de violences :

- Appeler police secours le 17
- Urgences Médicales le 15
- Numéro national violences faites aux femmes le **3919**
- Hébergement d'urgence le **115**



Pour l'accompagnement vous pouvez joindre France Victimes : 02 54 33 39 63

Le Centre d'information droits des femmes et des familles 02 54 42 17 39

La Maison départementale de cohésion sociale : 02 54 73 43 43

Le Centre intercommunal d'action sociale 02 54 86 47 00

Un défibrillateur est à disposition devant la mairie de Mazangé.

PHARMACIE DU GUÉ DU LOIR

5 Route de Vendôme 41100 MAZANGE Tél : 02 54 72 11 21
Ouvert du lundi au vendredi 9h00 - 12h15 et 14h - 19h30
et le samedi 9h00 - 13h00

« Réso Garde » : **3237** (0,35 euro/mn) ou www.3237.fr



Annuaire des professionnels de santé et établissements de soins (coordonnées, horaires, ...) sur
<http://annuaire.sante.ameli.fr>

Pour joindre le médecin de garde, il est impératif d'appeler le 15

C'est lui qui juge de la pertinence de l'appel et met en œuvre les moyens adaptés :

- SAMU-SMUR
- Médecin généraliste de garde
- Ambulance pour transport aux urgences

Ces diverses mesures donnent à la population l'assurance d'avoir encore à sa disposition un système de soins efficace et aux professionnels celle d'exercer la garde dans de meilleures conditions.



Mon espace santé est le nouveau service sécurisé qui permet à chacun d'être acteur de sa santé au quotidien. Il donne accès au DMP (dossier médical partagé) ainsi qu'à une messagerie sécurisée, mais aussi à un agenda de santé, et à un catalogue d'applications référencées par l'État.

<https://www.monespacesante.fr>

AUTONOMIE

Le savez-vous ? Les deux sites d'information officielle pour les personnes âgées ou handicapées sont :

MonParcoursHandicap.gouv.fr

Pour-les-personnes-agees.gouv.fr

service public de l'autonomie

Pour trouver des informations sur le handicap, la première étape, c'est

MonParcoursHandicap.gouv.fr

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

"Je trouve les infos dont j'ai besoin... Et ça m'aide à rester serein."

Le site officiel pour tout savoir sur les aides, les droits et les démarches.

service public de l'autonomie

HABITAT ET ÉNERGIE

CAUE LOIR ET CHER

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental présidé par un élu local, Mme Catherine LHÉRIER, conseillère départementale.

Le CAUE assure un service gratuit (sur rendez-vous) pour les PARTICULIERS.

- **CONSTRUIRE**

Le CAUE vous conseille pour l'implantation de la construction, sa conception et celle du jardin, dans une démarche durable.

- **REHABILITER**

Le CAUE vous donne des idées pour transformer une habitation, rénover une toiture, faire un ravalement...

- **AGRANDIR UN BATIMENT**

Le CAUE vous guide pour restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, ...

- **ECO-CONSTRUIRE**

Le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, la mise en œuvre et les professionnels dont vous avez besoin.

- **AMENAGER VOS ESPACES EXTERIEURS**

Le CAUE vous aide à réfléchir sur le traitement paysager de votre parcelle, son entretien et le choix des végétaux.

- **LE CAUE propose des journées d'études, de visites et des sessions d'information et de formation**

Pour prendre rendez-vous avec une architecte ou une paysagiste :

C.A.U.E. de Loir et Cher 34 avenue Maunoury 41000 Blois

T. 02 54 51 56 50 contact@caue41.fr <http://www.caue41.fr>



ADIL 41 ESPACE CONSEIL France Rénov'

Des juristes spécialisés sur le logement et l'habitat.
Des conseillers en énergie pour des conseils techniques sur la rénovation énergétique.
Des informations sur les aides financières.

Dès que vous vous posez une question sur votre logement et sur l'énergie dans votre logement, ayez le réflexe de contacter l'**ADIL 41**

**CONSEILS
NEUTRES
&
GRATUITS**

02 54 42 10 00

**Liste des
permanences
www.adil41.org**

DROIT ET RÉGLEMENTATION

POINT D'ACCÈS AU DROIT

Informations juridiques

- Association départementale d'information sur le logement et Espace info énergie (ADIL – EIE)
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)
- Association France Victimes 41
- Association Femmes solidaires 41
- Association des accidentés de la vie (FNATH)
- Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher (UDAF)
- UFC Que choisir
- Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
- Notaires

Résolution amiable des conflits

Délégué du défenseur des droits

Défense des droits et des libertés individuelles dans le cadre des relations avec les administrations, des droits des enfants, lutte contre les discriminations et respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Conciliateur de justice

Résolution de litiges à l'amiable dans les domaines de la consommation, de voisinage, de locataires/propriétaires, de différends entre personnes...

Accueil téléphonique et physique :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 15
37 avenue Georges Clemenceau 41100 VENDÔME
Téléphone : 02 54 86 47 77 - pad@territoiresvendomois.fr



Les accueils sont gratuits, anonymes et confidentiels

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

des permanences près de chez vous

Droits des femmes - Violences au sein du couple
Accès aux droits

ECOUTE - INFORMATIONS - CONSEILS -
ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

VIOLENCES CONJUGALES

APPELEZ LE
3919

enfants maltraités



Maltraitements des personnes âgées et des personnes handicapées.

APPELEZ LE
3977

Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)



CIDFF 41, 10 allée Jean Amrouche, 41000 Blois

Site internet ; <https://loiretcher.cidff.info>

Un juriste vous reçoit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, **sur rendez-vous** au 02-54-42-17-39

Permanences à Vendôme

- **Point d'Accès aux Droits**, 37 bis Avenue Georges Clemenceau,
Tous les 1er et 3ème lundi du mois de 14h00 à 17h00.
Prise de rendez-vous au CIDFF 41 (N° TEL : 02-54-42-17-39)

En cas d'urgence en raison de violences, vous pouvez joindre la brigade de gendarmerie en appelant le 17 ou le 112.

Vous pouvez également contacter le N° national Violences Conjugales Infos au 3919

Le 114 est un service par sms (numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)

Les pharmacies peuvent vous accueillir en attendant les forces de l'ordre.

Site du gouvernement : <https://arretonslesviolences.gouv.fr>

Bruits : les règles et le vivre ensemble

Un arrêté préfectoral de 2017 précise que les travaux de bricolage et de jardinage, réalisés par les particuliers, à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, doivent être effectués :

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
- **Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

Concernant les tondeuses électriques, certes moins bruyantes que les thermiques, nous invitons les administrés à respecter les mêmes horaires d'utilisation cités ci-dessus dans le cadre du bien vivre ensemble.

Animaux domestiques

Préjudice causé à la qualité de vie d'autrui

- Un chien qui aboie ou hurle de façon à troubler la paix ou la tranquillité est une nuisance pour une ou plusieurs personnes ;
- Un chien qui fouille dans les ordures ménagères ;
- Un chien qui se retrouve sur un terrain privé sans le consentement express du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain ;
- Un chien qui se trouve dans les endroits publics et que son propriétaire ou gardien est incapable de maîtriser en tout temps ;
- Un chien qui mord ou tente de mordre une personne ou un animal, sauf en cas de défense de son gardien ou de la propriété de celui-ci ;
- Un propriétaire qui laisse son chien salir par des matières fécales la propriété publique ;
- Un propriétaire qui ne prend pas les moyens appropriés pour nettoyer immédiatement la propriété privée ou publique salie par les matières fécales de son chien.

Identification des chiens et des chats : une obligation réglementaire

En France, aujourd'hui, 1 chien sur 4 n'est pas identifié. Identifier son chien ou son chat est pourtant une obligation réglementaire. C'est aussi un acte indispensable pour vous donner toutes les chances de retrouver votre animal en cas de perte. L'identification est obligatoire : pour tous les chiens de plus de 4 mois, pour tous les chiens et chats en cas de cession ou de vente.

Dans le cas où votre animal se perdrait, son identification permettra de retrouver vos coordonnées afin de vous contacter. En cas d'alerte rage, le fait d'être identifié et vacciné permettra à votre chien d'échapper à la menace d'euthanasie.

En dehors de la zone d'habitations, il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vergers, les bois et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite et réprouvée par la Loi (art 213 du Code Rural). Un chien est aussi considéré en état de divagation, s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres (hors action de chasse).

Le règlement sanitaire départemental stipule qu'il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, places et autres points de la voie publique.

Voici l'adresse où vous pourrez récupérer **(à vos frais)** vos animaux s'ils sont pris à errer dans la commune :

Refuge du Val de Loir

3 rue de la Haise 41100 NAVEIL

Tél : **02 54 77 23 87**

Les aboiements de chien peuvent constituer une nuisance sonore, qu'ils surviennent la nuit comme le jour, et caractériser un trouble du voisinage tel que défini par le Code de la santé publique (article R1336-5). Les propriétaires sont invités à mettre tout en œuvre pour les empêcher de nuire au voisinage.

Les déjections animales ne peuvent être tolérées sur les voies publiques et il est demandé aux propriétaires d'animaux de les ramasser comme la loi les y oblige.

**Codes consultables
sur**
www.legifrance.gouv.fr

**Arrêtés préfectoraux
consultables sur**
www.loir-et-cher.pref.gouv.fr



Taille des haies : Règles et usages

D'une manière générale, les haies situées en bordures de propriété ainsi que les arbres et les arbustes ne doivent pas nuire au voisinage. Pour cela, les haies doivent être taillées régulièrement afin d'éviter leur débordement sur les bas-côtés des routes et gêner la visibilité des automobilistes ainsi que le cheminement des passants. De plus, pensez à les tailler en hauteur, afin de ne pas toucher les réseaux d'électricité, d'éclairage et de téléphone.

Les bas-côtés de nos voies communales doivent être accessibles aux piétons afin de ne pas les forcer à marcher sur la route.

Par ailleurs, un voisin est en mesure de contraindre le propriétaire d'un arbre à couper les branches qui dépassent sur sa propriété, et est également, en droit de récolter les fruits tombés naturellement des branches qui dépassent chez lui.

Sachez que par défaut, il n'est permis d'avoir des arbres, des arbrisseaux et arbustes près de la limite de propriété voisine, qu'à la distance prescrite par les articles de loi (article 671 du code civil).

- **2 mètres** de la ligne séparatrice entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres**.
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.

Toutefois, les arbres, arbrisseaux et arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire, seul, a le droit d'y appuyer les espaliers.

Feu de Jardin

Cette pratique, ancrée dans les habitudes, présente pourtant un certain nombre de risques.

Contrairement aux idées reçues, elle est loin d'être la meilleure solution pour l'élimination de vos déchets verts.

Tout d'abord, cette combustion est souvent incomplète, émettant des substances particulièrement polluantes et dangereuses pour l'homme, tels que le monoxyde de carbone, des composés organiques volatiles, des particules fines, etc.

De surcroît, les techniques de compostages et de paillages, permettent de valoriser cette matière organique et d'amender nos terres d'un engrais de qualité.

D'autre part, en hiver, les mouvements des masses d'air sont fortement réduits. De ce fait, les pollutions émises stagnent à basse altitude et se concentrent augmentant ainsi leur dangerosité.

Si en été, le brûlage est interdit partout par arrêté préfectoral, en raison des risques d'incendies, il faut savoir qu'il est interdit toute l'année dans votre jardin, dès lors qu'une déchèterie a été mise à disposition.

Ce que dit la Loi :

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits " verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

A CE TITRE, IL EST NOTAMMENT INTERDIT DE BRÛLER DANS SON JARDIN :

- **L'herbe issue de la tonte de pelouse,**
- **Les feuilles mortes,**
- **Les résidus d'égavage,**
- **Les résidus de taille de haies et arbustes**
- **Les résidus de débroussaillages**
- **Les épluchures**

Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie.

Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Dépôt illégal de déchets

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.

Cette incivilité intolérable est lourdement punie.





COLLECTE DES DÉCHETS DU CHANGEMENT

AU 1^{ER} JANVIER 2024



Au 1^{er} janvier 2024, ValDem met en place un **nouveau rythme de collecte** en vue d'améliorer le tri et le recyclage sur son territoire.

Ce qui va changer en 2024

**Dans
votre commune !**



La collecte du bac d'ordures ménagères passe d'une fréquence hebdomadaire à une **collecte tous les quinze jours**. Le camion de collecte passera tout de même chaque semaine, avec une alternance entre les bacs.

→ Exemple : Semaine A → je sors mon bac jaune
Semaine B → je sors mon bac bordeaux

A Mazangé, nouveau jour de collecte en 2024 : le lundi.

Calendrier distribué dans vos boîtes aux lettres et consultable sur le site valdem.fr



Déchetteries et Plateforme déchets verts

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé Les poulinières	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30			8h - 12h30	7h30 - 13h30
Morée ZA La Varenne	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30		7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Naveil ZA La Bouchardière	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h	14h - 17h		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Amand Rue de la gare	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Ouen Rue Roger Salengro	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h20 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Selommes Rue des Prasles	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30		8h - 12h30		8h - 12h30	7h30 - 13h30
Vendôme et plateforme déchets verts ZI Sud - Allée Louis Renault	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	* 9h - 12h30 13h30 - 17h30	* 9h - 12h30 13h30 - 17h30	* 9h - 12h30 13h30 - 17h30	* 9h - 12h30 13h30 - 17h30	* 9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30

* **NOUVEAU 8h - 9h** : créneau réservé aux dépôts des professionnels munis de leur carte d'accès

Tous les sites sont fermés les jours fériés

www.valdem.fr



ValDem



valdem_41



APPLI :
Mes déchets - ValDem



Calendrier de collecte des habitats individuels



Bac bordeaux



Bac jaune



Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignée côté rue et rentrés une fois collectés

VILLE	JOUR	SEMAINE A	SEMAINE B
Areines	vendredi		
Authon	vendredi		
Azé	mercredi		
Beauvilliers	vendredi		
Busloup	vendredi		
Coulommiers-la-Tour	lundi		
Crucheray	mardi		
Danzé	mercredi		
Ecoman	vendredi		
Epuisay	mercredi		
Faye	vendredi		
Fortan	lundi		
Fréteval	vendredi		
Gombergean	mardi		
Haie-de-Champ	mercredi		
Huisseau-en-Beauce	mardi		
La Bosse	vendredi		
La Chapelle-Enchérie	vendredi		
Lancé	mardi		
Lieu-dit Montrieux	mardi		
Lignières	vendredi		
Lisle	mercredi		
Lunay	mercredi		
Marcilly-en-Beauce	mardi		
Mazangé	lundi		
Meslay	vendredi		
Moisy	vendredi		
Morée	jeudi		
Naveil	vendredi		
Nourray	mardi		
Périgny	mardi		
Pezou	mercredi		
Pray	mardi		

VILLE	JOUR	SEMAINE A	SEMAINE B
Rahart	mercredi		
Renay	vendredi		
Rocé	vendredi		
Romilly-du-Perche	mercredi		
Saint-Amand-Longpré	mardi		
Saint-Firmin-des-Prés	vendredi		
Saint-Gourgon	vendredi		
Saint-Hilaire la-Gravelle	jeudi		
Saint-Jean-Froidmentel	jeudi		
Saint-Ouen	lundi		
Sainte-Anne	mardi		
Selommes	lundi		
Thoré-la-Rochette	mardi		
Tourailles	mardi		
Vendôme hypercentre	mercredi		
Vendôme 1	mercredi		
Vendôme 2	jeudi		
Vendôme 3	jeudi		
Vendôme 4	lundi		
Vendôme 5	jeudi		
Vendôme 6	lundi		
Viévy-le-rayé	vendredi		
La Ville-aux-Clercs	mercredi		
Villemardy	mardi		
Villeporcher	vendredi		
Villerable	mardi		
Villeromain	mardi		
Villetrun	vendredi		
Villiers-sur-loir	mardi		
Villiersfaux	mardi		
Villethiou	vendredi		

2024

● en vert : Semaine A

○ en blanc : Semaine B

JANV. 2024	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANV. 2025
L 1	J 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1	M 1
M 2	V 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	B	L 2	S 2	L 2	J 2
M 3	S 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3		J 3	D 3	M 3	V 3
J 4	D 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4	S 4
V 5	L 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5
S 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6	L 6
D 7	M 7	A	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7	M 7
L 8	J 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	A	M 8	V 8	D 8	M 8
M 9	V 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	L 9	J 9
M 10	S 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10
J 11	D 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11	S 11
V 12	L 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12
S 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13	L 13
D 14	M 14	B	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14	B	S 14	J 14	S 14	M 14
L 15	J 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15		M 15	V 15	D 15	M 15
M 16	V 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	L 16	J 16
M 17	S 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17		J 17	D 17	M 17	V 17
J 18	D 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18	S 18
V 19	L 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19	D 19
S 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20	L 20
D 21	M 21	A	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21	A	L 21	J 21	S 21	M 21
L 22	J 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 22
M 23	V 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	L 23	J 23
M 24	S 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24
J 25	D 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	B	L 25	M 25	S 25
V 26	L 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26
S 27	M 27	M 27	S 27	L 27	M 27	S 27	M 27	B	D 27	M 27	V 27	L 27
D 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28	S 28	L 28	J 28	S 28	M 28
L 29	J 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29
M 30	S 30	D 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	L 30	J 30
M 31		S 31		V 31		M 31	S 31		J 31		M 31	V 31

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION FISCALE

Centre Des Finances

Tél : 02.54.23.15.15

www.impots.gouv.fr

Cadastre

Tél : 02.54.23.15.01

www.cadastre.gouv.fr

Timbre fiscal électronique

timbres.impots.gouv.fr

Amendes

www.amendes.gouv.fr

Forfait post-stationnement

www.stationnement.gouv.fr

SERVICES

Valdem (collecte ordures)

Tél : 02.54.89.41.17

www.valdem.fr

Eau

Tél : 02.45.77.00.00

Dépannages :

02.45.77.00.09

www.saurclient.fr

Dépannage électricité

Tél : 09.726.750.41

www.enedis.fr

Prêtre de la Paroisse

Tél : 02.54.86.54.02

La Poste

Tél : 3631

www.laposte.fr

TRANSPORT

Taxi du Perche

Tél : 02.54.80.89.44

06.08.55.39.91

Transports à la demande

Tél : 02.18.21.21.63

move-vendomois.fr

Transdev Loir-et-Cher

Tél : 02.54.58.55.55

Cars Remi Loir et Cher

Tél : 08.06.70.33.33

Gare TER Vendôme Centre

Tél : 02.54.23.50.04

www.remi-centrevaldeloire.fr

Gare TGV Vendôme-Villiers

Tél : 02.54.23.50.14

snfc-connect.com

DÉMARCHES

Administration française

Tél : 3939

service-public.fr

demarches.interieur.gouv.fr

Permis de conduire / Immatriculation / Titres d'identité

ants.gouv.fr

Titre de séjour

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

Droit à l'erreur

www.oups.gouv.fr



Mazangé www.mazange.fr

ASC Mazangé asc-mazange.asso.fr

Territoires vendômois www.territoiresvendomois.fr

Conseil départemental www.le-loir-et-cher.fr

Préfecture www.loir-et-cher.gouv.fr

Conseil Régional www.centre-valdeloire.fr

Union Européenne www.europa.eu

La loi www.legifrance.gouv.fr

Journal Officiel www.journal-officiel.gouv.fr

Portail du justiciable www.justice.fr

Conciliateur de justice www.cdad41.org

Pré-plainte en ligne www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Journée défense (JDC) www.defense.gouv.fr/jdc

Urssaf www.urssaf.fr

Auto-entrepreneur www.autoentrepreneur.urssaf.fr

France Travail www.pole-emploi.fr

Job41 www.job41.fr

Mon compte formation www.moncompteformation.gouv.fr

Droits sociaux www.mesdroitssociaux.gouv.fr

Assurance Maladie www.ameli.fr

MSA www.msa-berry-touraine.fr

Les médicaments base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr

ARS Centre www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

Allocations Familiales www.caf.fr

Assistantes maternelles www.monenfant.fr

Retraites www.info-retraite.fr

www.lassuranceretraite.fr

Illettrisme www.cria41.org

Météo www.meteofrance.com

www.meteo-centre.fr

Qualité de l'air www.ligair.fr

Agence de l'eau agence.eau-loire-bretagne.fr

Sécurité sanitaire www.anses.fr

Eco-rénovation www.france-renov.gouv.fr

Comparateur Energie www.energie-info.fr

Info routes www.route41.fr/info-routes

www.bison-fute.gouv.fr

Prix des carburants www.prix-carburants.gouv.fr

Archives départementales www.culture41.fr

Bibliothèque nationale gallica.bnf.fr

Institut Nationale de l'Audiovisuel www.ina.fr

Films d'archives locaux memoire.ciclic.fr

Données du Loir et Cher

Données de la région

Données publiques (fr)

Données publiques (eu)

Insee (recensement)

Cartographie

www.pilote41.fr

data.centrevaldeloire.fr

www.data.gouv.fr

data.europa.eu

www.insee.fr

www.geoportail.gouv.fr

www.openstreetmap.org

adresse.data.gouv.fr

Adresses

Informatique et Libertés www.cnil.fr

Sécurité internet www.internet-signalment.gouv.fr

www.cybermalveillance.gouv.fr

Couverture mobile

Très haut débit (fibre)

Télévision TNT HD

Radio

monreseaumobile.arcep.fr

www.valdeloirefibre.fr

www.recevoirlatnt.fr

www.csa.fr/maradiofm

Education

Métiers et formations

www.education.gouv.fr

www.onisep.fr

www.cidj.com

Etudiants

Jeunes

www.etudiant.gouv.fr

www.yeps.fr

www.jeunes.gouv.fr

Alternance

MOOC

www.alternance.emploi.gouv.fr

www.fun-mooc.fr

Associations

www.associations.gouv.fr

Idées de sorties

www.lepetitvendomois.fr

Tourisme en Vendôme

Tourisme en Loir et Cher

Tourisme en Vallée du Loir

Tourisme en Val de Loire

www.vendome-tourisme.fr

www.val-de-loire-41.com

www.vallee-du-loir.com

www.valdeloire-france.com

Inventaire Biodiversité 41

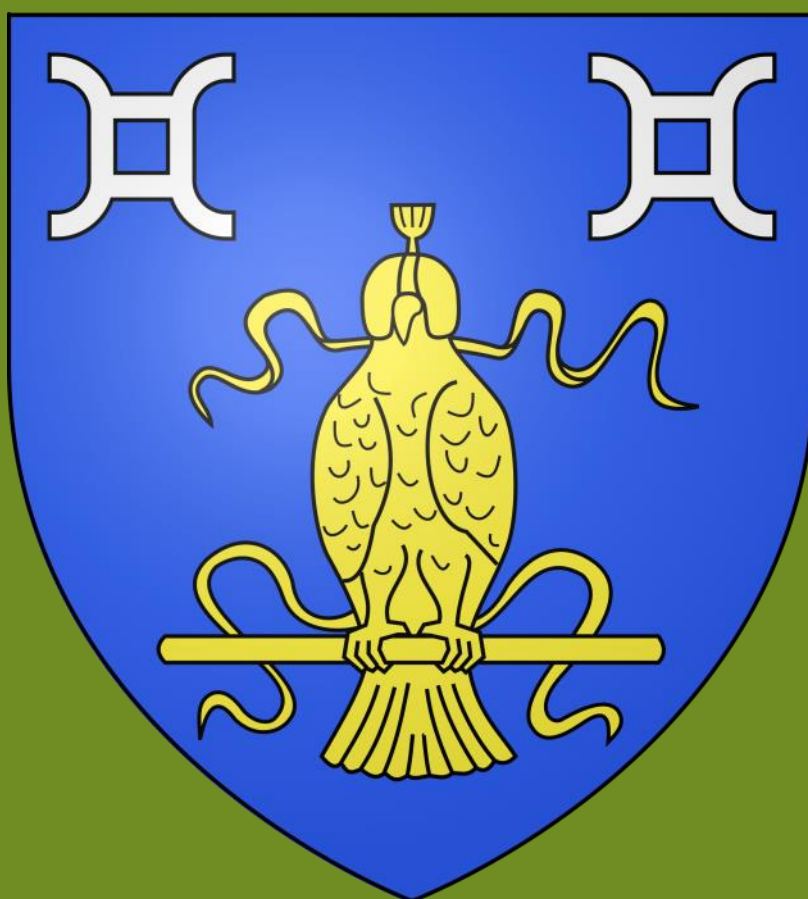
obs41.fr



Installez l'application



sur votre téléphone portable
et recevez les dernières
informations et alertes de la
commune de Mazangé.



EN CAS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE	3237
ANTIPOISON (ANGERS)	02 41 48 21 21
GENDARMERIE	17
HÔPITAL (VENDÔME)	02 54 23 33 33
PHARMACIE (GUÉ DU LOIR)	02 54 72 11 21
GENDARMERIE (MONTAIGNE)	02 54 86 45 10
POMPIERS (VENDÔME)	18
SAMU	15
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN	112